



Conseil Municipal du 25 septembre 2014

Ordre du jour

- Élection d'un maire adjoint.
- Budget général : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'OGEC Saint-Joseph
- Budget général : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale pour le Don du Sang
- Budget Général : attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fédération Française de Gymnastique pour son Comité Régional de Gymnastique des Pays de Loire
- Budget Général : attribution d'une subvention complémentaire au COS Local au titre de 2014
- Travaux d'aménagement d'un local communal pour le stockage des denrées pour le Secours Populaire : demande de subvention
- Budget Général 2014 (M 14) : approbation de la Décision Modificative n° 1 de 2014
- Marché d'achat de gaz naturel – Adhésion à l'achat groupé organisé par la centrale d'achat UGAP (Union des Groupements d'Achat Public)
- Marché de fourniture de couches pour bébés – Constitution d'un groupement de commandes entre les villes de St-Nazaire, Donges, La Chapelle des Marais, ST André des Eaux et l'association « Les Petits Mousses ».
- Marchés publics de fournitures de produits d'entretien – Constitution d'un groupement de commandes entre les villes de ST NAZAIRE, Donges, la Chapelle des Marais, Trignac, ST André des Eaux, ST MALO DE GUERSAC, ST Joachim et la CARENE.
- Marché de fourniture de carburants et d'additifs – Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de ST NAZAIRE, le Centre Communal d'Action Sociale de ST NAZAIRE, la CARENE, l'Office Public de l'Habitat SILENE et les communes de Besné, Donges, ST Malo de Guersac et ST JOACHIM.
- Inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée du circuit » Le Coin Carré « .
- Inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée du circuit » Les Marais de Maca « .
- Inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée du circuit » Revin « .
- Avis sur demande formulée par la SAS CETRA GRANULATS en vue d'exploiter une station de réception et de transit de matériaux sableux marins à MONOIR DE BRETAGNE.
- Zone artisanale des Six Croix : dénomination d'une voie existante.
- Les Brouzils : instauration d'une Participation pour Voirie et Réseaux.
- Lutte contre les ragondins par piégeage : actualisation du nombre maximum d'animaux donnant lieux à indemnisation.
- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (art. L2122-22 du CGCT).
- Questions diverses.

Compte rendu

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq septembre à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix sept septembre deux mille quatorze, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 24

Monsieur CHENEAU François – Madame ARDEOIS Martine – Monsieur OUISSE Louis - Madame SALMON Sandrine – Monsieur KLEIN Rémy – Madame PICOT Marie-Andrée – Messieurs LE ROUX Jean-Pierre - PLANCCQ Jean-Luc – Madame OLIVEIRA Angélique – Monsieur RIAUD Didier - Madame DELALANDE Claire – Messieurs HAUGOU Thomas - ROULET Jean-Paul – Madame POTEREAU Laury – Monsieur GIRARDEAU Alain – Madame LECAMP Yveline – Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Mesdames JUDIC Muriel – ALBERT Viviane – MORICLET Claudine – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

Etaient excusés avec pouvoir : 5

Madame AUFFRET Anne (procuration à Madame ARDEOIS Martine)

Monsieur PONTACQ Patrick (procuration à Madame SALMON Sandrine)

Madame BRULE Nathalie (procuration à Monsieur GIRARDEAU Alain)

Madame COICADAIN Cécile (procuration à Monsieur OUISSE Louis)

Monsieur CHAZAL Alain (procuration à Madame ALBERT Viviane)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul ROULET

A l'issue de l'appel, Monsieur le Maire propose d'approuver les procès verbaux des conseils municipaux des 22 mai et 26 juin 2014. En l'absence d'observation, ceux-ci sont adoptés à l'**unanimité**.

Délibération n° 1 : Election d'un Maire-Adjoint

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Lors de la constitution de la nouvelle Municipalité, en avril 2014, il avait été convenu que le poste de Premier Adjoint serait occupé par l'élue déléguée aux affaires scolaires

et aux affaires sociales, siégeant par ailleurs au conseil communautaire de la CARENE.

Il est apparu que ce cumul d'attributions et de délégations générerait une surcharge d'activités importante pour l'élue concernée, et qu'une redistribution des tâches au sein de la Municipalité était nécessaire dans un souci d'efficacité de l'action municipale.

Afin de permettre cette nécessaire réorganisation, Martine ARDEOIS a démissionné fin juin du poste de 1^{er} Adjoint et du mandat de conseiller communautaire, tout en restant membre du conseil municipal.

Au conseil communautaire, elle est remplacée, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par Sandrine SALMON, Adjointe déléguée au personnel et aux relations humaines.

Dans le cadre de la réorganisation partielle de l'équipe municipale, il convient d'élire un nouvel Adjoint qui siègera dans l'ordre du tableau en qualité de 8^{ème} Adjoint, et qui sera délégué exclusivement aux affaires scolaires.

La délégation aux affaires sociales va être confiée par arrêté à Marie-Andrée PICOT, qui a bien voulu accepter ces attributions en plus de celles afférentes au commerce et à l'artisanat, et aux relations publiques.

Les autres délégations des adjoints et des conseillers municipaux délégués seront, pour leur part, inchangées.

Proposition

En conséquence, et conformément aux dispositions du CGCT, il doit être procédé à l'élection d'un Adjoint au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le Maire propose la candidature de Madame Martine ARDEOIS.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres candidats qui se présentent à ce scrutin ?

En l'absence de d'autres candidats, Monsieur le Maire propose de passer au scrutin.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Monsieur le Maire, nous prenons bonne note de ce besoin de réorganisation face à la surcharge de travail, besoin que nous avons pu constater par l'absence de mise en place effective par Madame ARDEOIS des commissions Affaires Sociales et Affaires Scolaires ainsi que par l'absence d'animation d'une concertation sur les horaires où les rythmes scolaires et ce malgré l'importance de ces points.

Nous nous inquiétons toutefois des choix qui sont faits puisque à ce jour Madame SALMON et Madame PICOT n'ont pas, non plus, eu le temps de mettre en place leur commission respective sur des sujets qui sont aussi importants.

Cela fait maintenant 6 mois que ce nouveau conseil municipal est en place ; certaines commissions sont déjà actives comme la culture, le sport, l'urbanisme, naturellement les finances mais il y a encore 5 sujets en souffrance : le personnel, la sécurité, le social, le scolaire et la vie économique.

Nous espérons donc que cette nouvelle organisation relance une dynamique positive

dans l'animation de ces groupes et qu'elle déclenche un véritable souci d'efficacité pour les élus. Je vous remercie.

Madame Christine MISIN

Merci Monsieur le Maire. Notre position va rejoindre de façon très proche votre position. Nous comprenons que le cumul des délégations génère une charge d'activité. Effectivement, accepter une fonction d'élu, c'est élaborer des politiques, adopter des orientations et ensuite les mettre en œuvre, être conscient de la grande disponibilité nécessaire pour bien remplir sa mission. Madame ARDEOIS est remplacée à la CARENE par Madame SALMON ; vous écrivez conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Il semble pourtant que Madame SALMON ne figurait pas sur la liste des élus communautaires éligibles en priorité. Enfin les adjoint qui se voient attribuer ces délégations supplémentaires n'ont toujours pas mis en place leur propre commission et ce depuis début avril ; à ce jour, aucune commission du personnel, aucune commission de la vie économique. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Je voulais parler du mandat de conseiller communautaire. Tout le monde connaît qu'il est important de siéger à la CARENE. Je rappelle que DONGES est représentée par 5 élus sur 60 ; il est primordial d'être représenté à chaque réunion, que ce soit dans le domaine économique avec le dossier important de la zone des Six Croix, les grands services publics avec l'assainissement, les transports en commun, Hélyce ne vient toujours pas à DONGES, il y a toujours des problématiques de créneaux horaires en soirée, l'aménagement de l'espace pour garantir le respect de notre commune en termes d'aménagement, l'habitat également, bref, c'est un mandat passionnant, à condition de consacrer du temps, de l'énergie et de travailler les dossiers. D'ailleurs, il serait intéressant de connaître vos commissions. Comme l'a dit Christine et comme vous le mettez dans la délibération, le Code Général des Collectivités Territoriales est respecté mais la démission en début de mandat, la non acceptation de la suivante sur la liste soumise aux électeurs ne donne pas une très bonne visibilité.

La CARENE c'est un mandat actif qui ne laisse pas la place à de la simple représentation. Comme cela a été dit, je reste dans l'attente de la mise en place de commissions ; il y a déjà eu deux réunions pour la culture, je regrette d'avoir été le seul de la commission culture à participer à une réunion à ST ANDRE DES EAUX sur le projet de territoire, ne faisant pas partie de la majorité, ce n'était pas évident ; deux réunions pour la commission Sports ; une réunion pour la commission urbanisme.

Je reconnais que dans ces commissions il y a de la transparence, on peut y travailler, on peut poser des questions. Pour les commissions que je viens de citer, tout se passe relativement bien.

Comme pour l'installation du Conseil, nous allons nous abstenir sur votre proposition parce qu'on estime qu'il est de la responsabilité de la majorité de porter des candidatures sur les délégations en toute connaissance de responsabilité et de la charge de travail ; c'est votre responsabilité ; c'est pour cela que nous nous abstiendrons.

Madame Viviane ALBERT

Je rejoins un peu ce qui a été dit par l'équipe de Monsieur NICOLLET. Nous pensons qu'après 6 mois après les élections, cette réorganisation est assez bizarre ; on peut se poser la question si Madame PICOT qui a déjà 3 délégations : l'artisanat, le

commerce, les relations publiques et puis maintenant tout le social, on sait que c'est important, ne va t'elle pas être surchargée dans quelques mois.

Pour Madame ARDEOIS qui intègre le poste d'adjointe aux affaires scolaires, nous nous demandons à quel moment aura cette première commission scolaire. Cette réunion qui nous a paru importante devant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et on sait que cela s'est fait un petit peu dans le cafouillage, on se pose beaucoup de questions sur cette réorganisation ce soir.

Monsieur le Maire

Je vais faire une réponse commune à tous les groupes de l'opposition. Je comprends que les groupes d'opposition ont énormément de choses à dire et ont envie de faire partager les Dongeois de leurs « lumineuses » propositions pour l'avenir de la commune, notamment en matière scolaire, et je ne doute pas qu'ils mettront à cœur de faire bénéficier la majorité des « lumières » que la majorité, n'a, paraît-il, pas au sein de cette commune.

Néanmoins, je rappelle que le bilan ne se tire pas au bout de 5 mois et demi, ni même de 6 mois de l'action d'une Municipalité. Je rappelle que nous avons été élus dans les conditions où il y avait des d'urgences ; il fallait éteindre l'incendie dans les finances de la commune, il fallait redresser l'image de la commune auprès des établissements qui lui prêtaient de l'argent et garantir à tous les partenaires de la commune que désormais il y avait un pilote, une équipe qui pilotait dans le bon sens les finances de la commune.

Tout cela a nécessité un grand nombre de réunions, et je ne peux pas laisser dire qu'il n'y aurait pas eu de concertation ni de réunion depuis notre élection, notamment pour ce qui concerne les rythmes scolaires.

Martine qui est à côté de moi est témoin de l'ensemble des réunions qu'elle a eu avec tous les partenaires de la commune en matière scolaire, des réunions qui ont été nombreuses, qui ont parfois été difficiles, où il y a eu des écoutes qui ont été faites pour la première fois.

Alors, le fait que la commission scolaire ne se soit pas réunie avant les décisions qui ont été prises fin juin sur les rythmes scolaires, je ne pense pas que c'est à mettre au passif de la Municipalité, tout simplement parce que ce n'est pas au sein de la commission municipale des affaires scolaires que des décisions vont être prises, cela doit être très clair : la commission donne des avis.

Les partenaires de la commune vont bien au-delà d'une commission municipale ; les partenaires de la commune sont les directeurs et directrice d'écoles, les équipes enseignantes, les parents d'élèves bien entendu, (tous les parents d'élèves), les personnels qui interviennent en tant qu'agents communaux dans les écoles, notamment les ATSEM, les personnels qui interviennent dans les activités liées aux TAP et qui ne sont pas des salariés de la commune,... Cela fait beaucoup de monde à concerter, à réunir.

Il est hors de question de bloquer l'action municipale par des réunions qui n'auraient que pour seul effet de retarder les décisions qui sont prises.

La commission des affaires scolaires va se réunir le lundi 6 octobre à 18 heures, et il sera dressé un premier bilan de ce qui a été engagé : la concertation qui a été annoncée avant les élections, la large concertation, et la vraie concertation, pas une concertation dont les résultats sont connus avant la distribution des bulletins. Cette concertation est en cours de préparation, c'est une affaire sérieuse qui va impliquer toute l'équipe municipale ainsi que les partenaires de la commune. Cette concertation, je vous rassure, aura lieu en son temps, aura lieu selon la façon la plus démocratique, la plus juste, offrant le plus de garanties pour des résultats qui soient

fiables et exploitables et non démagogiques.

Je vous rassure, la commission des affaires scolaires va se réunir en son temps, j'ai donné la date mais encore une fois le travail de concertation a largement eu lieu bien avant et le travail fait par les élus, (j'en suis témoin tous les jours, et je remercie l'équipe des adjoints et des conseillers délégués), est fait au quotidien.

On a dit avant le 30 mars 2014 que si j'étais maire, je serai un maire absent, que je ne serai jamais là, qu'il y aurait « des » maires, un ou plusieurs « par procuration ». Je peux vous dire qu'au sein des services municipaux, au sein de l'équipe municipale, au sein des partenaires de la commune, des rendez-vous que je prends, que j'accepte et des réunions, je pense que nous avons largement démontré, moi le premier, que nous sommes une équipe qui est là, présente sur le terrain et qui entend bien rester sur le terrain, et qui ne gère pas la commune par « internet », ni par procuration, mais qui gère la commune en relation directe avec tous les intéressés ? quels qu'ils soient, sans à priori, sans clientélisme et sans exclusive.

Quand je dis gérer la commune, je parle aussi de gérer la CARENE. Mikaël vient de dire que gérer la CARENE c'est quelque chose de très important, j'en suis d'autant plus conscient que je suis présent plusieurs fois par semaine à la CARENE où je suis chargé des grands services publics, en binôme avec Jean-Jacques LUMEAU, 1^{er} vice-président de la CARENE et où j'interviens en tant que co-responsable de l'eau, de l'assainissement, des déchets ménagers, des transports publics, du patrimoine, des piscines et du SIG (Système d'Information Géographique).

Je ne veux pas que l'on imagine encore que nous ne serions pas suffisamment présents, nous Dongeois, au sein de la CARENE, tout au contraire nous sommes présents dans toutes les commissions ; nous participons et je participe à toutes les réunions qui ont eu lieu depuis le début au sein de la CARENE, que ce soit des réunions des vice-présidents, que ce soit des réunions du bureau, que ce soit des réunions des commissions, que ce soit des réunions du conseil communautaire, et également les réunions du pôle métropolitain où nous sommes allés pour cet enjeu très important qui est celui du SCOT. Pour ceux qui étaient présents à la rentrée politique de la CARENE, c'est un enjeu extrêmement important et dans lequel nous entendons bien peser pour défendre les intérêts Dongeois.

Je pense qu'au niveau du travail quotidien effectué des représentations, (parce que je vous passe les représentations que j'ai en tant que délégué de la CARENE, que ce soit au sein de la STRAN ou autres organismes), nous assurons un travail. « C'est au pied du mur qu'on voit le maçon » ou « au sommet du mur qu'on voit le maçon », mais il n'en demeure pas moins qu'au bout de 6 mois, je pense que nous avons démontré que nous étions au travail, et encore une fois chaque chose va venir en son temps. Ce n'est pas parce que 1, ou 2 ou 3 commissions ne se sont pas encore réunies que le travail n'est pas fait. La concertation, je n'en doute pas, vous allez nous aider, vous les élus de l'opposition en nous apportant des idées « lumineuses », nous comptons bien sur vous et nous ne manquerons pas de répercuter auprès des Dongeois les résultats de vos brillantes « contributions »...

Il n'en demeure pas moins qu'il y a aujourd'hui une équipe aux commandes, que cette équipe est parfaitement consciente de ses responsabilités, et que cette équipe va continuer de travailler dans l'intérêt de tous les Dongeois et non pas dans l'intérêt d'un parti ou d'un clan et que cette équipe est bien présente et qu'elle sera présente pendant 6 ans.

Elle se réorganise, c'est vrai, parce qu'il y a des remaniements qui sont inévitables au vu de ce qui est pratiqué, elle se réorganise ; il y a 6 ans, Madame ALBERT, quand votre Municipalité a été élue, vous aviez une adjointe qui a démissionné au bout de quelques mois, non seulement de son poste d'adjoint mais également du conseil municipal, personne en a fait un « fromage »...

Aujourd'hui, il n'y a pas de changement au sein de l'équipe, il n'y a pas de nouveaux noms, il n'y a pas besoin d'élire une personne qui n'était pas membre de l'équipe, il y a une simple réorganisation des tâches, c'est ce qu'on appelle un « remaniement technique » quand on est au gouvernement, il n'y a pas de changement.

Quant à la désignation de Sandrine à la CARENE, je précise que cette représentation est faite comme indiqué dans la délibération, conformément aux CGCT.

Il suffit de lire les articles attentivement, je sais que c'est un petit peu fastidieux. C'est vrai que la suivante de liste qui aurait pu aller à la CARENE c'était Cécile COICADAIN. Il se trouve que Cécile est jeune, et que des raisons familiales ont fait qu'après mûre réflexion, elle a préféré laisser la place à Sandrine pour assumer cette fonction. Cécile a le temps, n'ayant que 31 ans. Sandrine a assisté à son premier conseil communautaire, elle a remplacé Martine ou elle siégeait dans les commissions ; il n'y a aucun problème au sein de la CARENE, la continuité est assurée, le travail est assuré, et le fonctionnement de l'équipe est assuré par cette réorganisation interne.

Je remercie les groupes de l'opposition des « inquiétudes » qu'ils manifestent sur la solidité de la Municipalité, mais je tiens à les rassurer et à travers eux à rassurer tous les Dongeois. Il y a une équipe qui est aux commandes, une équipe qui est sur le terrain, une équipe qui va travailler, écouter, qui ne va pas imposer des choix mais qui va écouter avant, qui va écouter dans les cadres adaptés, et une équipe qui ne manquera pas encore une fois d'utiliser et de faire valoir les « lumineuses » contributions que les groupes d'opposition ne manqueront pas de lui proposer...

Je vous remercie, et maintenant je propose que nous passions directement au vote. Comme scrutateur, je vous propose de désigner la benjamine de notre conseil municipal.

Monsieur Rémy KLEIN

Dans le même ordre d'idée, afin de rassurer les Dongeaises et les Dongeois si la commission économique ne s'est pas réunie, néanmoins, nous faisons un vrai travail de fond, qui n'a jamais été fait jusqu'à maintenant. Nous allons voir les entreprises de DONGES, une à une, aussi bien sur le site de Bonne Nouvelle, que sur le site de Jouy, que sur le site de la zone des Six Croix ; je le fais avec Jean-Paul ROULET et nous serons en mesure de remettre à la commission un certain nombre de conclusions sur ce sujet.

D'autre part, pour ce qui est du commerce, j'y associerai aussi Marie-Andrée PICOT qui fait aussi un vrai travail de fond près des commerçants, compte tenu justement du grand arrêt et je ne vous dis pas le nombre de réunions que nous avons déjà eues et le nombre de commerçants que nous avons rencontrés en liaison avec la raffinerie, pour qu'effectivement ce soient les commerçants Dongeois qui aient la primeur sur ce grand arrêt qui aura lieu en mai et juin 2015.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Je vais répondre à Monsieur KLEIN. Effectivement, je reconnais son travail de terrain, je sais qu'il est sur le terrain à visiter les entreprises, mais je ne peux pas laisser dire qu'on n'a jamais rencontré les entreprises. Je suis témoin que Christine MISIN l'a fait très régulièrement avec moi-même au niveau de la CARENE. Nous sommes à l'origine de la création d'associations d'entrepreneurs, je parle des Six Croix, de Bonne Nouvelle. Nous avons mené un travail de fond ; nous avons été à l'origine de la création du FISAC qui a généré énormément de rencontres avec des artisans. On ne va pas commencer à « se chicaner » sur ce genre de chose ; il y a un travail qui a été fait avant, vous continuez d'une autre manière, je reconnais qu'il y a un travail

qui est fait, on se voit dans les instances TOTAL, on y travaille mais je ne peux pas laisser dire qu'il n'y a rien eu de fait avant, certainement pas.

Monsieur le Maire

Je veux simplement dire, sans vouloir discuter trop longuement, que nous avons rencontré des entreprises qui ignoraient même le contenu du PPRT... On peut penser que l'information ne circulait pas très bien au sein de cette commune pour des entreprises qui étaient directement impactées, parce qu'elles se trouvaient à proximité de TOTAL.

Il y a un gros travail de communication à faire ; peut être qu'il y a eu des choses qui ont été faites durant l'ancien mandat, mais il y a des choses qui sont à faire, et à développer parce qu'il y a un tissu industriel local qui est fragile, qui est très dépendant des gros donneurs d'ordre économique de la région, et qui a raison de s'inquiéter et qui a raison de vouloir communiquer, d'avoir des informations. Le rôle des élus (en liaison avec la CARENE qui a une compétence économique évidemment), notre rôle à nous, c'est de les informer et de les aider à trouver des opportunités lorsqu'il y en a. Il y a une opportunité qui s'est présentée à l'Ardivais, avec le local de l'ancienne entreprise HALGAND qui a été repris.

Voilà, ce sont des choses positives, et si on peut contribuer à développer ce genre d'action, nous irons dans le même sens ; encore une fois, en coopération avec le service développement de la CARENE, c'est un travail de longue haleine, encore une fois qui nous mobilise au quotidien, qui nous mobilise ici en mairie, sur le terrain, sur le territoire de DONGES et également dans le siège des instances communautaire ou nous sommes très présents au sein de la CARENE. Et je peux dire que personnellement, depuis la mise en place de la nouvelle gouvernance de la CARENE, avec le nouveau mode de fonctionnement, collégial, en équipe avec les 10 maires qui sont associés, (encore une fois il est trop tôt pour tirer le moindre bilan), mais je suis satisfait de la méthode qui est engagée, qui est prometteuse ; et encore une fois il faut rester prudent mais je trouve que nous sommes mieux reconnus, ce n'est pas grâce à nous forcément, c'est grâce à la nouvelle gouvernance qui offre plus d'opportunités aux communes d'être représentées : il n'y a aucun a priori selon les origines des listes des uns ou des autres, il y a une coopération qui se fait entre les communes sur des sujets de bon sens et comme nous sommes pragmatiques nous, Dongeois, nous ne sommes pas des idéologues, nous ne sommes pas des partisans, nous arrivons donc à trouver des consensus avec des élus quelle que soit leur tendance et c'est comme ça que nous entendons faire avancer les dossiers Dongeois dans le pragmatisme, l'ouverture et le souci d'efficacité.

Monsieur Mikaël DELALANDE

On est d'accord.

Monsieur le Maire

Très bien.

Monsieur Jean-Marc NICOLLET

Je voudrais répondre à Mikaël pour la CARENE. Pour préciser puisqu'il souhaite savoir dans quelles commissions les élus siègent. Je suis le 5^{ème} représentant de la commune de DONGES ; je siège dans 2 commissions : développement économique et également dans la commission que Rémy et Marie Andrée animent. Je pensais qu'il y avait un lien, ce lien, je ne le trouve pas puisque nous n'avons jamais eu de contact direct.

Par contre, je siège également dans la commission que François chapeaute avec Jean-Jacques LUMEAU qui est les grands services publics ; je confirme ce que

François dit par rapport à l'ambiance, les élus, les anciens élus que vous êtes qui siégeaient à la CARENE, vous aviez l'habitude de travailler d'une certaine manière, c'est vrai qu'il y a des changements ; je confirme ce que François vient de dire sur l'esprit convivial, je dirais collégial sur certains sujets ; c'est pour cela que je souhaite que ce soit la même chose dans le domaine communal, et pour terminer sur la CARENE, je siége bien sûr au Conseil Communautaire ; je n'en ai pas loupé un et les commissions se réunissent très souvent pour le développement économique justement parce qu'on a du travail et du pain sur la planche et que je siége à chaque commission.

Monsieur le Maire

Pas d'autres prises de parole ? Nous allons passer au vote ; je vous propose que Laury, benjamine du conseil municipal, soit chargée d'être scrutatrice comme elle l'a déjà été le 4 avril ; donc je vais lui confier l'urne.

Décision

Après dépouillement, par :

***20 voix POUR**

Et

*** 9 bulletins blancs**

Madame Martine ARDEOIS est élue Maire-Adjoint

Délibération n° 2 : Budget général : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'OGEC Saint-Joseph

Rapporteur : Madame Martine ARDEOIS

Exposé

Compte-tenu de la répétition des intrusions nocturnes (bris de vitres, visites et vandalisme) dans les locaux de l'école Saint-Joseph, l'OGEC a souhaité doter l'établissement d'un matériel de vidéo protection.

Le réfectoire de l'école, dont les équipements sont propriété de la commune, est concerné par cette vidéo protection.

Le coût de la mise sous alarme de la cantine s'élève à 684 € TTC.

Proposition

Considérant que cette dépense est destinée à assurer du matériel communal affecté au service public de la restauration scolaire, et qu'en conséquence, elle répond à l'intérêt communal, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 684 € à l'OGEC Saint-Joseph.

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 12 septembre dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Je voudrais préciser que la commission des finances (qui se réunit régulièrement et qui a des débats, je pense, intéressants vu les enjeux des finances durant le mandat qui commence), a émis un avis favorable, qu'il est précisé qu'il s'agit de vidéo protection dans le prolongement de ce qui a été fait par la commune sur 28 sites mais là il s'agit d'un site qui se trouve sur le domaine privé, mais il s'agit d'assurer du matériel de restauration scolaire, du matériel communal.

Pourquoi ce n'est pas la commune qui paye elle-même cette caméra sur son budget ? C'est parce qu'il s'agit de l'installer sur du domaine privé et donc il fallait passer par cette subvention à l'OGEC, mais je précise bien, à toutes fins utiles, qu'il s'agit d'une subvention qui est destinée à assurer du matériel communal du service public de restauration scolaire, et pas autre chose.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **ACCORDE** à l'OGEC Saint-Joseph 50, rue des Ecoles 44 480 DONGES, une subvention exceptionnelle à hauteur de 684 €.

Délibération n° 3 : Budget général : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale du Don du Sang

Rapporteur : Madame Marie-Andrée PICOT

Exposé

L'Amicale pour le Don du Sang Bénévole de DONGES sollicite de la commune une subvention de 70 € au titre de l'acquisition d'un nouveau baudrier utilisé lors des différentes manifestations de cette association sur la commune.

Proposition

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 12 septembre dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Il s'agit d'une petite subvention qui, comme il est indiqué, est destinée à la réparation du baudrier du porte-drapeau de l'Amicale du Don du Sang. Cette subvention a fait l'objet d'un avis favorable de la commission des finances.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **ACCORDE** à L'Amicale pour le Don du Sang Bénévole de DONGES, Hôtel de ville, Place Armand Morvan 44480 DONGES, une subvention exceptionnelle de 70 €.

Délibération n° 4 : Budget général : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fédération Française de Gymnastique pour son Comité Régional de Gymnastique des Pays de la Loire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Le Comité Régional de Gymnastique des Pays de la Loire, instance déconcentrée de la Fédération Française de Gymnastique, sollicite de la commune de DONGES une participation aux frais de scolarité d'un jeune Dongeois au titre de la saison 2013/2014.

En effet, ce gymnaste, qui a commencé sa carrière sportive à DONGES et a intégré le Comité Régional de Gymnastique des Pays de la Loire la saison dernière, est appelé à rentrer en équipe de France via l'INSEP (Institut National du Sport) en octobre prochain.

Proposition

Considérant que la Fédération Française de Gymnastique est une association reconnue d'utilité publique habilitée à recevoir des subventions,

Considérant que l'intégration en équipe de France de ce sportif de haut niveau aura des retombées en termes de promotion de la pratique du sport auprès des jeunes Dongeois,

Il est proposé au Conseil Municipal, sur proposition du Bureau de l'OMS (Office Municipal des Sports) d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 600 € à la Fédération Française de Gymnastique au titre du Comité Régional de Gymnastique des Pays de la Loire.

La commission des Sports a émis un avis favorable à cette proposition le 30 août dernier.

La commission des Finances a émis un avis favorable majoritairement à cette proposition le 12 septembre dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Vous voyez que les commissions se réunissent, pour certaines au moins...

Madame Christine MISIN

Merci Monsieur le Maire. Je confirme juste et je réitère la position que j'ai tenue lors de la commission finances, à savoir qu'à 3 reprises, de façon consécutive, nous récompensons le même sportif et que cela me posait problème.

De plus pour 2014, nous le récompensons pour la 2^{ème} fois, sachant qu'en janvier lors de la commission finances, on n'a pas pu nous confirmer le montant de l'enveloppe qu'il avait reçue en janvier.

Je voulais dire aussi que cela me posait un problème qu'une ville puisse donner à une fédération sportive. Je ne sais pas si nous, commune, nous avons la vocation à attribuer une subvention à une fédération sportive.

Je confirme aussi Monsieur CHENEAU, qu'effectivement vous travaillez en toute transparence dans la commission finances ; pour y être, je confirme que vous êtes très tolérant.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Suite à l'intervention de Christine MISIN, vous l'avez compris, nous allons nous abstenir. Comme je l'ai précisé lors de la commission des Sports où je me suis exprimé, même si le parcours du jeune sportif en question est exemplaire, la délibération précise bien que c'est une aide financière pour la scolarité.

Vous connaissez tous la situation des étudiants en France qui est de plus en plus précaire ; on pourrait ouvrir des aides financières comme je l'ai déjà précisé dans la commission des sports, il y a une commune composante de la CARENE qui l'a ouvert, des aides basées sur la situation financière des parents, c'est tout à fait understandable, tout à fait honorable. Pour attribuer une aide, il faut avoir tous les éléments, notamment les budgets.

Sur le principe d'égalité entre les jeunes Dongeois poursuivant des études, nous préférons nous abstenir mais c'est une abstention de principe et éventuellement pouvoir reparler de ces questions en commission sociale ou au CCAS.

Monsieur Thomas HAUGOU

Pour répondre en l'absence de Patrick ; comme cela a été vu en commission des sports, c'est une aide à caractère exceptionnel, donc ce n'est pas une aide qui va revenir tous les ans, ce n'est pas quelque chose de régulier, c'est quelque chose qui doit être discuté à chaque fois, que ce soit en commission des finances, en commission des sports, ou au l'OMS et c'est une aide à la scolarité, ce n'est pas une récompense. Cela n'a rien à voir avec ce qui a déjà été donné, c'est une aide destinée à un jeune qui arrive à un niveau international, donc ce n'est pas une aide qu'on pourra reproduire tous les ans ou peut-être même tous les 10 ans ; c'est vraiment dans un cadre exceptionnel et dans un cadre scolaire.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Je profite de mon intervention pour souhaiter un bon rétablissement à Patrick et également à Alain qui sont absents tous les 2 pour raisons de santé.

Vous citez dans ce projet de délibération un accord de la commission des sports, l'une des commissions qui s'est réunie et qui avance, c'est très agréable. Malgré l'absence d'une ligne directrice claire, nous étions globalement favorables en effet à la mise en place d'accompagnement et d'aides comme vient de le dire Thomas pour l'avenir sportif de nos jeunes Dongeois. Nous avons d'ailleurs évoqué le besoin d'aide dans un cercle plus large que le sport comme l'a rappelé également Mikaël. Les résultats d'Antoine POCHON, puisque c'est de lui dont il s'agit, nous semblent à la hauteur du travail intense qu'il a pu fournir ; il a d'ailleurs été récompensé à plusieurs reprises par la commune bien qu'il ne soit pas licencié sur DONGES et nous sommes d'ailleurs les

premiers également à le féliciter pour ses résultats. Toutefois, cette aide nous a été présentée comme une action pour l'avenir pour sa scolarité, il apparaît que c'est en fait une dette à éponger pour la saison 2013- 2014. Ce n'est pas à la commission de Sports de traiter cette demande, raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire

Je vais faire une réponse commune. Comme l'a dit Thomas, il ne s'agit pas de faire de l'aide sociale, il s'agit d'une contribution exceptionnelle en faveur de la scolarité sportive d'un jeune espoir de très haut niveau international.

On aimerait peut être en avoir plus à DONGES mais pour l'instant on est malheureusement fondé à croire qu'il y aura peu d'opportunités d'avoir d'originaires de notre commune des jeunes de ce niveau.

Sur le fait qu'il s'agit d'une dette, je précise quand même que si on ne contribue pas, (600 €) cela ne suffit pas à couvrir les charges de scolarité, on va brider ce jeune dans la suite de sa scolarité. Nous ne sommes pas les seuls à vouloir lui accorder des aides, il y en a d'autres que nous, vous avez vu les journaux ; nous ne sommes pas les seuls. Néanmoins, si nous ne le faisons pas, nous ne lui donnons pas « ce coup de pouce », (ce n'est qu'un « coup de pouce », mais c'est quand même ce coup de pouce pour l'encourager dans sa carrière parce que du fait qu'il est dans un sport qui n'attire pas beaucoup d'argent, c'est le moins qu'on puisse dire, beaucoup moins que le football par exemple), il pourrait très bien se décourager et changer d'orientation et privilégier l'orientation uniquement professionnelle plutôt que de poursuivre, malgré son niveau, une carrière sportive.

Il s'agit donc d'apporter ce « coup de pouce » et rien de plus ; il ne s'agit pas d'engager un dispositif général d'aide sociale en faveur des jeunes qui veulent pratiquer le sport, ça c'est un autre sujet qui doit être évoqué au sein notamment du CCAS mais ce n'est pas l'objet de ce soir ; il ne s'agit pas d'encourager la pratique sportive où il y a déjà des choses d'engagées en faveur de tous les Dongeois, sans distinction de niveau, ni de revenus, mais il s'agit ici d'un cas particulier.

Il est possible que durant le mandat précédent il y a eu des cadeaux qui ont été faits et dont on ne connaît pas le montant, ni la teneur... Je suis d'accord avec vous mais il n'empêche que ce n'est pas un cadeau que nous proposons ce soir, nous souhaitons le faire en transparence, (c'est vrai que la transparence est quelque chose qui est relativement nouveau au sein de cette assemblée au moins depuis les dernières années...) Nous souhaitons le faire en transparence et donner cette subvention à la Fédération Sportive de Gymnastique. Pour moi, Madame MISIN, il me semble que cela offre beaucoup plus de garanties de donner une subvention à un organisme reconnu d'utilité publique dont les comptes sont publics, qui est sous la tutelle de l'Etat, du Ministère de la Jeunesse et des Sports, cela offre beaucoup plus de garanties d'offrir cette subvention à un organisme tel que celui-là que d'offrir une subvention à une association « basique » loi 1901 ou encore pire à une personne physique. Non, il ne s'agit pas de donner une subvention à une personne physique pour faire autre chose que ce pourquoi on lui octroie ; non, il s'agit d'œuvrer dans le cadre très strict de la comptabilité sous tutelle des fédérations sportives et donc contribuer au financement de la scolarité de ce jeune originaire de DONGES. Je pense qu'il n'y a pas de meilleure garantie que celle de verser une subvention à un organisme sous tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

C'est dans ce cadre qu'il vous est proposé, après la proposition du bureau de l'OMS et l'avis de la Commission des Sports et l'avis majoritaire de la commission des Finances que je soumetts à votre vote cette proposition d'attribution de subventions.

Madame Claudine MORICLET

Je voudrais répondre à la question. Nous allons voter pour cette subvention parce que nous allons dans la continuité de ce qui a déjà été fait avec Antoine POCHON. Pour répondre aux questions : par la municipalité précédente, il lui a été offert une tablette lorsqu'il a intégré l'équipe de France et un bon d'achat de 100 € à

INTERSPORT lorsqu'il a été champion de France.

Monsieur François CHENEAU

Merci pour ces informations.

Monsieur Thomas HAUGOU

Juste pour finir et pour ajouter qu'en commission l'avis était favorable à la quasi unanimité, excepté une réserve de Mikaël qui laissait entendre qu'il était quand même réservé, mais pas contre à ce moment -là.

Monsieur Mikaël DELALANDE

C'est même pire que ça. J'ai dit que j'étais très mitigé sur le fait de proposer la délibération, ce qui est quand même largement différent.

Monsieur Thomas HAUGOU

Mikaël, pour avoir tapé le rapport ce n'est pas exactement ce que j'avais noté, peut être que j'ai mal compris ce que tu avais dit.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Vous tapez ce que vous voulez, mais j'ai même proposé qu'on étudie un peu plus profondément la situation.

Monsieur Thomas HAUGOU

J'ai noté tout ça.

Monsieur Mikaël DELALANDE

J'ai même fait la remarque que cette question, pour moi, n'avait pas à être mise sur table au conseil municipal, mais plutôt du ressort du CCAS, j'étais le seul à avoir cette position, parce qu'au CCAS cela a un avantage, c'est que lorsqu'on donne de l'argent public, il y a un contrôle, on contrôle tout, on contrôle budget, on contrôle les charges des parents, là 600 €, on aurait pu donner 1 000, 500, n'importe quelle somme, c'est une somme qui est fixée comme ça, je ne sais pas sur quel paramètre, on sait que pour cette année le club de CLAMART le prend en charge, la ville de ST NAZAIRE, etc.

Je ne veux pas polémiquer là-dessus, je vous ai déjà dit que j'avais un principe, on a un principe très clair, on n'est pas contre le fait d'aider tel ou tel jeune, on a un principe d'égalité avec l'ensemble des étudiants Dongeois pour qu'il ait un traitement unique, c'est tout ; point final.

Monsieur Thomas HAUGOU

Je te rejoins en partie sur la quasi globalité de ce que vous avez dit, sauf sur le CCAS où en effet tu as posé le sujet. On en a discuté, il me semble qu'on avait trouvé un consensus, que la commission des Sports était adaptée pour répondre aux besoins, bien plus que le CCAS. On pourra en rediscuter lors d'une prochaine commission.

Monsieur le Maire

Je rejoins Thomas, le CCAS n'est pas là pour donner des subventions aux fédérations sportives ; il est là pour donner des aides à des personnes qui remplissent des critères sociaux, qui, effectivement présentent des demandes au titre de l'aide sociale facultative et s'il c'était agité de verser une subvention à une famille, bien évidemment on n'aurait pas pu passer cette demande en conseil municipal. Cette aide aurait été soumise à conditions de ressources et aurait été instruite par les services du CCAS, mais ce n'est pas du tout le cas, ce n'est pas de l'aide sociale que nous faisons, c'est très clair, c'est de l'aide à la scolarité, encore une fois dans un esprit

sportif d'un jeune espoir international de sport et le CCAS me paraissait un cadre inadapté. Le CCAS peut intervenir pour aider les familles à payer des licences sportives à leurs enfants, ça c'est le travail d'aide sociale, c'est un travail qui se fait dans toutes les instances qui oeuvrent en faveur du sport mais c'est une aide sociale et là nous ne sommes pas dans l'aide sociale.

J'insiste à nouveau là-dessus, nous versons une somme à une fédération sportive reconnue par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et sous sa tutelle, c'est tout autre chose et c'est un cadre beaucoup plus rare que les aides qui peuvent être demandées pour payer des licences aux jeunes Dongeois et Dongeoises qui veulent pratiquer un sport et dont les familles estiment que le coût de la licence n'est pas facilement supportable par elles mêmes. On est dans un autre cadre que l'aide au développement de la pratique sportive à DONGES, il s'agit de quelque chose de bien plus spécifique, bien plus rare. C'est l'objet de cette délibération ; s'il n'y a pas d'autres prises de paroles, je propose que nous passions au vote.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

*** 23 POUR**

et

*** 6 ABSTENTIONS**

Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Madame JUDIC Muriel – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

- ➔ **ACCORDE** à la Fédération Française de Gymnastique, association reconnue d'utilité publique sise, 7 ter, Cour des Petites Ecuries 75010 PARIS pour son Comité Régional de Gymnastique des Pays de la Loire, sis, Maison des Sports, 44, rue Romain Rolland, 44103 NANTES CEDEX 04, une subvention exceptionnelle à hauteur de 600 €.

Délibération n° 5 : Budget général : Attribution d'une subvention complémentaire au C.O.S Local au titre de 2014

Rapporteur : Madame Sandrine SALMON

Exposé

Par délibération n°4 du 25 avril dernier, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales de DONGES –C.O.S Local de DONGES-, une subvention d'un montant de 55 000 €, correspondant au montant intégré dans le budget prévisionnel 2014 du dossier de demande de subvention reçu le 22 janvier 2014.

Par délibération n°7 du 22 mai 2014, le Conseil Municipal approuvait la convention financière triennale à conclure avec le C.O.S Local de DONGES rappelant que le « soutien de la commune aux activités de cette association consiste en le versement de fonds calculé à hauteur de 1,66% des dépenses de personnel retracées au titre de l'année N-1, sauf si le C.OS Local sollicite un montant inférieur à celui résultant de ce calcul ».

Par lettre du 18 juillet dernier, le trésorier du C.O.S Local de DONGES a demandé que le montant de l'aide soit basé sur ce calcul et non sur le montant mentionné dans le

budget prévisionnel 2014 présenté par le COS (55 000 €) lequel résultait d'une erreur matérielle.

Le calcul effectué sur la base des charges de personnel de 2013 pondérées de 1,66% porterait la subvention de 2014 à 59 378,95 € arrondie à 59 380 €, et le complément de subvention à 4 380 €.

Proposition

Compte-tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder un complément de subvention d'un montant de 4 380 € au C.O.S Local de DONGES au titre de l'exercice 2014.

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 12 septembre dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Comme indiqué, nous avons alloué au COS au mois de d'avril le montant de la subvention qu'il avait demandé, mais ce montant était inférieur à celui qui était le montant contractuel. Il y avait une erreur de calcul dans la demande de subvention. Le COS nous a donc demandé de bien vouloir abonder pour arriver au montant conventionnel. Il s'agit donc de régulariser en accordant au COS le complément de subvention auquel il prétend, en vertu de la convention qui nous lie à nouveau.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE** :

- ➔ **ACCORDE** au C.O.S Local de DONGES sis, 28, rue des Ecoles 44480 DONGES, une subvention complémentaire de 4 380 € au titre de l'exercice 2014.

Délibération n° 6 : Travaux d'aménagement d'un local communal pour le stockage des denrées pour le Secours Populaire : demande de subvention

Rapporteur : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Le local actuellement mis à la disposition du Comité Dongeois du Secours Populaire par la commune de DONGES est trop exigü ; en effet, lors des distributions de denrées et aides l'hiver, les bénéficiaires attendent à l'extérieur, sur le trottoir de la rue Laennec, sans pouvoir être abrités.

Face aux sollicitations croissantes des personnes en difficultés rencontrées par cet organisme, la commune a recherché un local à aménager pour améliorer les conditions de stockage et de distribution des secours.

Les locaux sis au 7 bis, rue des Herlains, utilisés auparavant par les services techniques de la commune en réserve de matériel, pourraient être aménagés par des travaux de maçonnerie, menuiserie, d'isolation d'électricité, de peinture et de pose de rayonnages.

Le descriptif joint en donne le détail estimatif et évalue le montant des travaux à 27 542,29 € HT.

Proposition

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante de solliciter une aide financière à l'investissement auprès de l'État (Ministère de l'Intérieur), dans le cadre de la réserve parlementaire 2014 en soutien des projets d'équipement liés en particulier au travail mené par les associations caritatives ou humanitaires, au titre de ce projet d'aménagement.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Louis OUISSE

A titre indicatif, je tiens à préciser que globalement le local utilisé actuellement est de l'ordre de 18 m², Ce nouveau local de 95 m² environ, est équipé de sanitaires (douche et lavabo), d'un petit bureau et d'une salle qui pourra servir pour stocker du matériel. C'est un local très vaste, fourni avec des rayonnages complets. Le Secours Populaire est très satisfait de cette proposition.

Monsieur le Maire

Je voudrais préciser en complément que le Secours Populaire resterait attributaire du local actuel qu'il occupe à la cure ; il s'agit d'un plus que nous proposons ; nous estimons que c'est une priorité, nous en avons été conscients notamment l'hiver dernier, pendant les intempéries, il y avait des personnes qui faisaient la queue à l'extérieur ; ce n'est pas bien pour la discrétion qui est recherchée, pour le confort, pour tous les bénévoles qui travaillent beaucoup, même pendant les vacances d'été pour distribuer des aides aux personnes en difficultés.

Nous avons pensé qu'il y avait une opportunité dans le site qui a été proposé au 7bis rue des Herlains et nous pensons qu'il était indispensable d'agir sans tarder pour faire ce projet qui est susceptible d'être subventionné par la Réserve Parlementaire, puisque notre attention a été attirée par le Sénateur VAUGRENARD sur la priorité qu'il donnerait aux demandes de subventions liées à l'action des associations à caractère humanitaire et notre projet à DONGES entrerait à 100 % dans le cadre de cette priorité de dotation de la réserve parlementaire. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité préparer ce dossier et le soumettre au vote du conseil municipal, pour que ce projet puisse bénéficier d'une subvention avant que les travaux soient réalisés, parce que c'est la condition : il faut que la décision d'octroi de la subvention soit acquise au moment où démarrent les travaux. Comme le Secours Populaire est pressé de s'installer, c'est la raison pour laquelle nous faisons venir cette subvention à cette première réunion de rentrée, sachant que la décision devrait être prise dans les semaines qui viennent au titre du Ministère de l'Intérieur (la Réserve Parlementaire).

Voilà ce que l'on peut dire. Nous installons des rayonnages et il est évident qu'il s'agit de locaux destinés à accueillir des denrées alimentaires ; il faut que ces locaux soient salubres, puissent permettre la conservation des denrées élémentaires dans les conditions de sécurité et de salubrité, offrant toutes les garanties. Un autre débat et nous réfléchirons à l'avenir, nous mettrons à contribution les commissions pour discuter d'éventuelles mesures de vidéo protection pour protéger ce local qui risque d'attirer des convoitises malheureusement ; c'est un autre débat, je n'anticipe pas les travaux et les discussions qui auront lieu.

Y a-t-il des demandes de prise de paroles au titre cette délibération ?

Monsieur Mikaël DELALANDE

C'est une très bonne délibération. Nous allons l'approuver. Je ne suis pas étonné des intentions du Sénateur VAUGRENARD ; d'ailleurs je vous invite à lire le rapport parlementaire qu'il a fait l'amitié de me le faire parvenir, il a fait un très bon rapport parlementaire sur la pauvreté et je pense qu'il faut s'attarder un petit peu sur cette lecture.

Monsieur le Maire

Je voudrais apporter une précision. Il n'est pas possible de solliciter plusieurs réserves parlementaires pour le même projet ; il n'était donc pas possible de solliciter en même temps d'autres sénateurs ou députés ou la députée de la circonscription. Il ne peut y avoir qu'une seule aide au titre de la réserve parlementaire. Comme notre projet entre dans le cadre que priorise le Sénateur VAUGRENARD, nous avons estimé qu'il fallait présenter ce dossier, puisque comme vous le savez, dans la situation financière de la commune, toutes les subventions sont les bienvenues...

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Une question puisque c'est aussi un sujet qui m'intéresse particulièrement. Quels sont les engagements de durée de mise à disposition de ces locaux pour le Secours Populaire ?

Monsieur le Maire

C'est un contrat qui sera sans durée déterminée ; c'est un contrat d'occupation du domaine public pour une association sans but lucratif, et conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, cette mise à disposition se fera façon gratuite et sans limitation de durée. Comme on est sur le domaine public, vous n'ignorez pas que sur le domaine public, la personne publique peut à tout moment reprendre son bien ; il ne peut pas y avoir de baux commerciaux, ni de baux de droit commun ; donc en fonction des nécessités de l'intérêt public, les contrats peuvent être rompus à tout moment mais cela s'applique à toutes les dépendances du domaine public. Pour autant, nous n'avons pas d'autre affectation envisagée pour ces locaux que celle pour le Secours Populaire. Comme le Secours Populaire occupe depuis de longues années déjà les locaux à la cure, je crois qu'il a vocation à occuper pendant au moins aussi longtemps, tant qu'il développera son activité, les locaux rue des Herlains. Il ne s'agit pas d'un « CDD », il s'agit d'un contrat d'occupation du domaine public sans terme précis mais aussi longtemps que le besoin s'en fera sentir et je crains malheureusement que dans la conjoncture sociale actuelle, le besoin, je le crains, risque de se faire sentir encore longtemps et que malheureusement les locaux que nous proposons d'affecter au Secours Populaire risquent de ne pas être surdimensionnés... Je pense que les bénévoles du Secours Populaire, comme nous-mêmes, sommes les premiers à regretter que la pauvreté se développe dans nos cités.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- ➔ **APPROUVER** le projet d'aménagement des locaux communaux de stockage et de distribution pour le Comité Dongeois du Secours Populaire sis 7bis, rue des

Herlains, tel que proposé ci-dessus et en annexe ;

- ➔ **SOLLICITER** l'aide financière à l'investissement auprès de l'État (Ministère de l'Intérieur) dans le cadre de la réserve parlementaire au soutien des projets d'équipement liés en particulier au travail mené par les associations caritatives ou humanitaires.

Délibération n° 7 : Budget général 2014 (M14) : approbation de la Décision Modificative n° 1 de 2014

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Le projet de Décision Modificative n° 1 du Budget Général de 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 11 400 €, proposant des ajustements et crédits nouveaux uniquement en section de fonctionnement (voir document en *annexe n°1*).



① DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 11 400 €

- Chapitre 011 : Charges à caractère général : 2 500 €

Un crédit de 2 500 € est proposé au titre des frais de relevé des preuves à la capture des rongeurs aquatiques nuisibles à raison de 1 500 unités (délibération du présent Conseil Municipal) à l'article 6288 « autres services extérieurs ».

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 15 300 €

- ✚ Un crédit de 5 000 € est proposé à l'article 6534 « Cotisations de sécurité sociale – part patronale - élus » ; en effet, depuis 2014, cette charge ne relève plus du Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

- ✚ Par délibération n°12 du 16/12/2013, le Conseil Municipal a approuvé la convention tripartite de partenariat « Festival Folk en Scènes » désignant la ville de DONGES porteur de cette action et l'enjoignant à reverser la subvention du Conseil Général aux communes de MONTOIR-DE-BRETAGNE et de TRIGNAC au prorata des dépenses engagées (respectivement 2 707 € et 3 105 €). Un crédit de 5 900 € est donc proposé à ce titre à l'article 657341 « Subventions de fonctionnement versées aux communes membres du GFP » (voir recette au chapitre 74).

- ✚ Il est proposé d'abonder l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé » d'un montant de 4 400 € afin de financer la subvention complémentaire attribuée au C.O.S Local de DONGES (délibération N° 5 du présent Conseil Municipal).

- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 3 600 €

- ✚ Un crédit de 400 € est proposé à l'article 6745 « Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé » afin d'abonder le crédit de 1 000 € inscrit sur cette ligne, compte-tenu des subventions exceptionnelles allouées par les délibérations du présent Conseil Municipal.

- ✚ Il est proposé d'abonder de 3 200 € le crédit prévu au titre du reversement des contributions numériques au Centre National du Cinéma (CNC) à l'article 678 « autres charges exceptionnelles », collectées par Cinémascop et imputées à l'article 7788 (voir Chapitre 77).

- Chapitre 022 : Dépenses imprévues : -10 000 €

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement de la présente Décision Modificative n°1, il est proposé de minorer de -10 000 € la ligne 022 « dépenses imprévues » sur laquelle un crédit de 89 693 € est disponible.

② RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 11 400 €

- Chapitre 74 : Dotations & participations : 8 200 €

Un crédit de 8 200 € est proposé à l'article 7473 « Participations des Départements » au titre de la subvention de 8 192 € attribuée par le Conseil Général dans le cadre du Projet Culturel de Territoire « Folk en Scènes » correspondant à 25% des dépenses engagées et dont la commune reversera une partie aux communes de MONTOIR-DE-BRETAGNE et de TRIGNAC (voir dépense au Chapitre 65).

- Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 3 200 €

Le crédit de 3 200 € proposé à l'article 7788 « produits exceptionnels divers » correspond aux contributions numériques collectées par Cinémascop à reverser au CNC (voir dépense au Chapitre 65).



La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 12 septembre dernier.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 1 du Budget Général de l'année 2014 telle que proposée en annexe.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Quelques commentaires sur cette décision modificative. Vous voyez qu'il ne s'agit que de fonctionnement et vous voyez qu'il s'agit d'un très faible ajustement au regard du montant du budget de fonctionnement, puisqu'il s'agit uniquement d'ajustement à hauteur de 11 400 €.

En ce qui concerne le crédit au titre de la relevée des preuves à la capture de ragondins, nous allons fixer à 1 500 unités, cela correspond à peu près à la réalité.

Monsieur Louis OUISSE

Il y a en a déjà 1 406.

Monsieur le Maire

Le nombre me paraissait élevé et j'ai interrogé mes collègues maires de la CARENE et finalement il me semble que ça va, on est un peu bas puisque ST MALO DE GUERSAC qui n'a pas notre superficie, est à plus de 4 000 queues de ragondins, d'après Alain MICHELOT.

1 500 queues de ragondins, j'avais peur que les queues de ragondins viennent de l'extérieur de DONGES mais il semble que non et que les chiffres ne sont pas discordants par rapport à la réalité.

Pour le « Festival Folk en Scènes », il s'agit simplement de servir de boîte à lettres entre le Conseil Général qui verse à DONGES une subvention globale et les communes de MONTOIR et TRIGNAC qui contribuent à ce festival et nous leur reversons au prorata de leur contribution, comme il était convenu. Vous voyez, la recette se trouve au chapitre 74, et la dépense se trouve au chapitre 65 ; il s'agit juste d'une opération « blanche » où l'on sert de « boîte à lettres ».

Sur ce « Festival Folk en Scènes », et sur le PCT, Mikaël disait qu'il regrettait d'avoir été le seul à une réunion du Projet Culturel de Territoires à ST ANDRE DES EAUX, mais vu le nombre de réunions qui s'accumulent sur ce Projet Culturel de Territoire, je peux dire que la plupart des maires des 10 communes de la CARENE (désormais du fait de l'adhésion de PORNICHET, puisque ce n'est pas une compétence CARENE mais c'est le même territoire), la plupart des maires ont « capitulé » parce que nous craignons fort, les uns comme les autres, le développement d'une « usine à gaz »... Je l'ai déjà dit, cela s'avère, mes collègues préfèrent venir à des réunions où nous travaillons que de venir à des réunions où nous faisons des diagnostics qui auraient pu être faits par des professionnels. C'était un aparté...

Sur la subvention au COS, il s'agit de la reprise de la délibération que nous venons de prendre.

Sur les charges exceptionnelles, il s'agit d'une compensation, d'un abondement.

Sur le CNC, c'est encore une fois la Commune qui sert de « boîte à lettres » entre Cinémascope et le CNC. Il y a une recette qui est collectée et qui doit être reversée, cela transite par la commune et cela doit être inscrit dans le budget.

Voilà ce que je pouvais dire au niveau de petite décision modificative. Maintenant, je cède la parole aux intervenants qui la réclame.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Je suis tout à fait d'accord avec ce contrat de territoire. Je n'ai pas « glandé » comme vient de le dire Jean-Marc NICOLLET. C'est vrai, c'était une réunion qui était très soporifique, on a l'impression de répéter toujours la même chose, on ne m'y reprendra plus à ce genre de réunion. Je pense qu'il vaut mieux privilégier l'efficacité. Il va bien falloir à un moment prendre une décision, parce que j'ai l'impression qu'il y a beaucoup de dépenses qui sont faites inutilement, notamment avec ce cabinet qui répète toujours la même chose, un moulin à paroles. Je pense qu'un jour, il y aura peut être une délibération, qu'on pourra en discuter, soit au sein de la commission ou du Conseil, mais il est temps de mettre un frein à cette plaisanterie.

Monsieur Jean-Marc NICOLLET

Pour confirmer, nous nous sommes déjà abstenus sur ce sujet, parce que nous avons justement dénoncé ce risque que les maires de la CARENE ont constaté.

Monsieur le Maire

Il fallait laisser l'expérience se mener jusqu'au bout pour la mener jusqu'à l'absurde, pour qu'on voie qu'il n'y avait rien de concret au bout de tout ça. On ne peut pas m'accuser, moi, d'avoir été dupe, puisque dès le début, je me suis exprimé contre cette « usine à gaz » j'assume le mot. Il fallait laisser les choses s'exprimer, il fallait

qu'on voit sur quoi cela devait déboucher mais à partir du moment où il ne s'agit pas de transférer nos salles culturelles à l'intercommunalité, ces salles qui sont construites et amorties et nous le savons, ô combien !, puisque nous allons fêter les 20 ans de notre Espace Renaissance. A partir du moment où il ne s'agit pas de transférer la gestion de nos salles à la CARENE, de transférer la gestion de notre médiathèques à la CARENE, nous gardons maîtrise de ces équipements culturels, bien évidemment que les mutualisations qui sont éventuellement possibles, ne nécessitent pas autant de travail, de diagnostics et de « plans sur la comète »... Je crois que des professionnels avertis auraient pu réunir les techniciens, comme on le fait dans beaucoup d'autres services entre communes, pour déterminer ce qui était utile à faire et ce qui permettait de réaliser des plus-values pour les usagers, pour les habitants et il n'était pas la peine de réaliser autant de réunions ayant des sujets aussi futiles. Les élus avec qui j'ai pu m'entretenir me paraissent, pour certains, un peu désabusés par rapport à ces réunions.

Maintenant, ce que tout le monde attend, c'est du concret et le concret ne viendra pas s'il ne s'agit pas de créer une compétence communautaire culture au-delà de ce qui existe déjà, au-delà de ce qui existe sur ST NAZAIRE. Nous verrons bien ce que devient ce « Festival Folk en Scènes » : ce n'est pas la première année qu'il a lieu, il aura lieu une dernière fois en 2015 et nous verrons bien ce « festival » (entre guillemets, parce qu'il n'y a qu'une seule représentation par commune) : un festival c'est quand même en général un peu plus étoffé.

Le bilan sera tiré de la fréquentation, parce que quand on dépense de l'argent dans la culture, il ne s'agit pas espérer gagner de l'argent, la culture n'est pas un enjeu où on doit gagner de l'argent, ni même équilibrer les dépenses par les recettes, c'est très clair. On a quand même un souci, quand on investit dans la culture, d'avoir un impact auprès de la population, un vrai impact d'attirer la population, non pas dans un but financier mais dans un but de rayonnement culturel ; si ce rayonnement n'a pas lieu, il faut se poser des questions et essayer de mieux répondre aux attentes de la population en matière de spectacles, en matière culturelle.

C'est sur quoi la commission Culture va continuer de travailler et où nous allons dialoguer avec les autres acteurs de la culture. Avant de parler de projet culturel de territoire, nous allons affirmer le projet culturel communal et je rassure tout le monde, nous avons des projets dans les cartons.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

*** 20 POUR**

et

*** 9 ABSTENTIONS**

Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Mesdames JUDIC Muriel – ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

➔ **APPROUVE** la Décision Modificative n° 1 de 2014 du Budget Général de la Commune, telle que présentée en annexe.

Délibération n° 8 : Marché d'achat de gaz naturel - adhésion à l'achat groupé organisé par la centrale d'achat UGAP (Union des Groupements d'Achat Public)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Au terme de l'article 25 de la loi « Hamon » n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, les tarifs réglementés de vente (TRV) de Gaz Naturel disparaissent pour les sites dont la consommation annuelle dépasse 30 MWh. Le calendrier est le suivant :

* Suppression des Tarifs Réglementés de Vente au 31/12/2014 pour les consommations annuelles de référence > 200 MWh,

* Suppression des Tarifs Réglementés de Vente au 31/12/2015 pour les consommations annuelles de référence > 30 MWh.

Après la date de suppression des Tarifs Réglementés de Vente (TRV), si le consommateur final n'a pas conclu de nouveau contrat en offre de marché, il y a automatiquement mise en place d'un contrat de transition d'une durée ne pouvant dépasser 6 mois (basé sur le prix de TRV).

Afin d'anticiper cette fin annoncée des tarifs réglementés, des réunions techniques associant communes et CARENE ont eu lieu depuis janvier 2014. Au terme de l'analyse fine des règles techniques liées aux procédures spécifiques et particulièrement exigeantes d'achat de gaz, il s'avère opportun de souscrire à l'offre d'achat groupé de gaz naturel proposé par la centrale d'achats publics Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP).

Celle-ci dispose d'une première expérience car un premier appel d'offres a été publié en avril 2014, rassemblant près de 1 800 personnes publiques et 4,4 milliards de kWh. Face aux demandes de personnes publiques n'ayant pu rejoindre à temps la première vague, l'établissement public a décidé d'organiser une seconde vague. Ainsi, en décembre 2014, l'UGAP lancera un appel d'offres de fourniture, d'acheminement de Gaz Naturel et services associés sur la période allant du 1er juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2018.

Proposition

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante :

* **D'APPROUVER** la convention UGAP permettant à la Ville de DONGES de rejoindre le dispositif d'achat groupé de gaz naturel,

* **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention UGAP,

* **D'AUTORISER** la signature des marchés publics par l'UGAP en application de la convention susvisée

* **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de cette opération et à signer tous documents afférents.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

C'est un sujet important. La déréglementation des tarifs du gaz, c'est un sujet qui nous intéresse d'autant plus qu'au niveau des consommations de fluide et d'énergie, je le dis très clairement ce soir, nous avons des consommations qui sont anormalement élevées par rapport aux autres communes de la CARENE. Je travaille sur le sujet avec Madame RISICO, avec les élus et les services techniques. Il faut que nous

arrivions à comprendre les distorsions qu'il y a entre nos consommations de fluides : il y a le gaz, mais aussi l'électricité qui sont anormalement élevés par rapport à des communes de même taille que DONGES et de même structure financière que DONGES. Il y a des choses évidemment à revoir, je n'ai pas les réponses ce soir à vous apporter toutes faites, c'est un travail qui a commencé, c'est un travail sur lequel nous allons nous atteler.

L'évolution des tarifs nous impose d'autant plus d'être vigilants dans la recherche d'économies dans ce domaine, parce que l'évolution de la libération des tarifs ne va pas avoir pour effet de modérer les hausses de prix, au contraire. L'intérêt, dans un premier temps, avec la CARENE, c'est de rentrer dans la centrale d'achat de l'UGAP pour obtenir des prix de gros que nous ne pourrions pas obtenir si nous étions tout seul face à des gros opérateurs ; nous serions en situation d'abus de leur part par rapport à nous au niveau de la concurrence.

Nous devons agir non seulement sur les tarifs unitaires mais également sur les volumes et cela fait partie des choses qui vont devoir entrer dans la culture de la commune et de tous les utilisateurs des équipements communaux, c'est la culture de l'économie et non du gaspillage de la lumière, d'électricité, du chauffage, et de tout ce qui fait que nous dépensons des volumes trop élevés par rapport à des communes de même strate et de même population que DONGES.

Y a-t-il des prises de parole à ce sujet ? Je propose de passer directement au vote.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** la convention UGAP permettant à la Ville de DONGES de rejoindre le dispositif d'achat groupé de gaz naturel,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention UGAP,
- ➔ **AUTORISE** la signature des marchés publics par l'UGAP en application de la convention susvisée
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de cette opération et à signer tous documents afférents.

Monsieur le Maire

Les questions n° 9 - 10 et 11 sont dans le même sujet de la mutualisation, mais nous passons du « coq à l'âne » si vous me permettez l'expression, puisqu'il s'agit d'un groupement de commandes, à nouveau d'une logique de mutualisation mais pour les fournitures de couches pour bébés pour la petite enfance.

Délibération n° 9 : Marché de fourniture de couches pour bébés- constitution d'un groupement de commandes entre les villes de ST NAZAIRE – DONGES – LA CHAPELLE DES MARAIS- ST ANDRE DES EAUX et l'association « Les Petits Mousses »

Exposé

Afin de répondre aux besoins des services, il s'avère nécessaire de lancer un marché public ayant pour objet l'acquisition de couches pour bébés dans le cadre de la politique Petite Enfance de la Ville de DONGES. La CAF, en contre partie d'un taux de subvention bonifié, demande en effet aux structures petite enfance de proposer aux familles un certain nombre de prestations, dont la fourniture des couches pour leurs enfants accueillis (elles pourront bien sûr amener les couches les plus adaptées à leurs enfants). A défaut d'un niveau de prestation suffisant, le taux d'aide serait revu à la baisse.

Aussi, afin de bénéficier de conditions de prix globalement plus avantageuses, il apparaît souhaitable de rassembler les besoins de communes intéressées, ainsi que l'association « Les Petits MousseS », et constituer un groupement de commandes, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, entre les villes de ST NAZAIRE, DONGES, LA CHAPELLE DES MARAIS, ST ANDRE DES EAUX et l'association « Les Petits MousseS ».

La convention constitutive de ce groupement de commandes en fixe le cadre juridique ainsi que les relations des entités membres basées sur la concertation. Elle désigne la Ville de ST NAZAIRE comme coordonnateur du groupement pour le lancement de cette consultation.

A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de l'entière procédure de mise en concurrence conformément aux règles applicables à la commande publique et notamment selon les dispositions de l'article 8-VII-1° du Code des Marchés Publics. La commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur du groupement.

La convention de groupement de commande prend fin à la notification du ou des marchés par le coordonnateur du groupement, chaque membre exécutant, par la suite, son ou ses propre(s) marché(s).

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes –dont le projet figure en annexe, reprenant les principes ci-dessus définis, ainsi que tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, telle que proposée ci-dessus et en annexe, ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération n° 10 : Marchés publics de fournitures de produits d'entretien – constitution d'un groupement de commandes entre les villes de ST NAZAIRE, DONGES, la CHAPELLE DES MARAIS, TRIGNAC, ST ANDRE DES EAUX, ST MALO DE GUERSAC, ST JOACHIM et la CARENE –

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Pour assurer le fonctionnement au quotidien de leurs services, les villes de ST NAZAIRE, DONGES, LA CHAPELLE DES MARAIS, TRIGNAC, ST ANDRE DES EAUX, ST MALO DE GUERSAC, ST JOACHIM et la CARENE ont besoin d'acquérir divers produits d'entretien. Suite à la proposition conjointe de la CARENE et de la Ville de Saint Nazaire, un projet de groupement de commandes pour l'achat de ces fournitures a été formalisé.

Celui-ci s'inscrit également dans la perspective d'obtenir des conditions de prix globalement plus avantageuses et il apparaît donc souhaitable de constituer un groupement de commandes, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, entre les villes de ST NAZAIRE, DONGES, LA CHAPELLE DES MARAIS, TRIGNAC, ST ANDRE DES EAUX, ST MALO DE GUERSAC, ST JOACHIM et la CARENE.

La convention proposée désigne la CARENE coordonnateur du groupement. A ce titre, celle-ci aura pour missions l'organisation de la procédure d'appel d'offres, la signature et notification des marchés ainsi que les opérations d'information et de publicité afférentes.

La Commission d'Appel d'Offres est celle de la CARENE, coordonnateur du groupement, conformément aux dispositions de l'article 8-VII-1° du Code des marchés publics. Une fois les marchés signés avec le ou les co-contractants, chaque entité membre exécutera et paiera ses marchés.

La convention, jointe en annexe, prévoit en son article 4 la composition de la commission d'appel d'offres du groupement. Il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger. Les représentants désignés par les communes participantes seront associés à toutes les étapes de la démarche et au choix du prestataire retenu.

Proposition

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante :

* **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes reprenant les principes ci-dessus définis, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire

* **D'AUTORISER** la CARENE, coordonnateur du groupement de commandes, à signer les marchés au nom et pour le compte de notre commune

* **DE DESIGNER** un représentant titulaire et son suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres ad-hoc du groupement de commande relatif à la fourniture de produits d'entretien, coordonné par la CARENE ST NAZAIRE.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Jean-Marc NICOLLET

Juste sur la forme, serait-il possible de voter en 2 parties : c'est-à-dire le marché public proprement dit, et t'autoriser à signer et deuxièmement de désigner les représentants parce que nous les découvrons ce soir ?

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de problème. Nous allons scinder le vote ; mention sera faite dans le procès-verbal.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes reprenant les principes ci-dessus définis, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire
- ➔ **AUTORISE** la CARENE, coordonnateur du groupement de commandes, à signer les marchés au nom et pour le compte de notre commune

Monsieur le Maire

Pour cette désignation, à moins que quelqu'un s'y oppose, je propose que nous le fassions à main levée, quand l'unanimité du conseil le permet, nous faisons les désignations à main levée. Je vous remercie.

➔ **DESIGNE** par :

* 20 POUR

et

* 9 ABSTENTIONS

Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Mesdames JUDIC Muriel – ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

Madame Sandrine SALMON comme représentant titulaire

et

Monsieur Jean-Paul ROULET comme représentant suppléant

de la Commune de DONGES pour siéger à la commission d'appel d'offres ad-hoc du groupement de commandes relatif la fourniture de produits d'entretien, coordonné par la CARENE ST NAZAIRE.

Délibération n° 11 : Marché de fourniture de carburants et d'additifs – constitution d'un groupement de commandes entre la ville de ST NAZAIRE, le Centre Communal d'Action Sociale de ST NAZAIRE, la CARENE, l'Office Public de l'Habitat SILENE et les communes de BESNE, DONGES, ST MALO DE GUERSAC et ST JOACHIM

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Afin de répondre aux besoins de la Ville de ST NAZAIRE, du Centre Communal d'Action Sociale de ST NAZAIRE, de la CARENE, de l'Office Public de l'Habitat SILENE, des communes de BESNE, DONGES, ST MALO DE GUERSAC et ST JOACHIM, il s'avère nécessaire de lancer un marché public ayant pour objet la fourniture de carburants et additifs.

Pour bénéficier de conditions de prix globalement plus avantageuses, il apparaît souhaitable de constituer un groupement de commandes, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, entre les entités membres susvisées.

La convention constitutive de ce groupement de commandes en fixe le cadre juridique ainsi que les relations des entités membres basées sur la concertation. **Elle désigne la Ville de ST NAZAIRE comme coordonnateur du groupement** pour le lancement de cette consultation selon la procédure de l'appel d'offres en raison du montant estimatif du marché.

A ce titre, la Ville de ST NAZAIRE sera chargée de l'organisation de l'entière procédure de mise en concurrence conformément aux règles applicables à la commande publique et notamment selon les dispositions de l'article 8-VII-1° du Code des Marchés Publics. La commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur du groupement.

Proposition

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante :

* **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, reprenant les principes ci-dessus définis, ainsi que tout document s'y rapportant

* **D'AUTORISER** la Ville de ST NAZAIRE, coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, reprenant les principes ci-dessus définis, ainsi que tout document s'y rapportant

- ➔ **AUTORISE** le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

Délibération n° 12 : Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du circuit « Le Coin Carré »

Rapporteur : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal le projet proposé par le Parc Naturel Régional de Brière pour l'inscription du circuit "**Le Coin Carré**" au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Cet itinéraire s'étend sur la commune de **DONGES**.

Le Conseil Municipal est informé que cet itinéraire proposé emprunte des chemins ruraux appartenant au patrimoine privé de la commune. Ces chemins sont affectés à l'usage du public. Cet itinéraire emprunte plus généralement des voies appartenant à la collectivité publique (domaine public et privé de la Commune).

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour le passage de l'itinéraire sur les chemins concernés.

L'inscription au PDIPR se fait par délibération du Conseil Général. Une fois le circuit inscrit au PDIPR, lorsque le maintien d'un chemin rural n'est pas possible, dans le cas d'aliénation ou de suppression, la Commune doit informer le Conseil Général et le Parc Naturel Régional de Brière et proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Proposition

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à :

* **DEMANDER** au Conseil Général l'inscription de l'itinéraire "**Le Coin Carré**" au PDIPR

* **SOLLICITER** auprès du Conseil Général une subvention à hauteur de 40% ou 70 % du montant HT des travaux selon la catégorie du circuit

* **AUTORISER** le passage de l'itinéraire sur les chemins ruraux et sur l'ensemble des voies appartenant à la collectivité publique (domaines public et privé de la commune)

* **INFORMER** préalablement le Conseil Général et le Parc de Brière dans le cas d'aliénation ou de suppression du/des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution

* **SIGNER** les conventions nécessaires

* **PRENDRE** toutes les dispositions pour maintenir le passage sur ces chemins et veiller à leur entretien

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Louis OUISSE

Ce sont les des chemins qui ont été étudiés en grande partie par le Parc de Brière et également la municipalité précédente ; nous reprenons la suite pour finaliser ces chemins de randonnée.

Monsieur le Maire

Un commentaire, je trouve qu'on mobilise pas mal d'instances pour désigner des chemins de randonnées, parce que l'initiative, c'est le Parc de Brière, ensuite la proposition est faite par la Commune, et la décision est prise par le Conseil Général... Quand on parle du «mille-feuilles territorial», je pense qu'on pourrait peut être simplifier les choses. J'espère que les réformes iront jusqu'au bout vers une simplification parce que s'il faut 3 délibérations pour inscrire un chemin comme chemin de randonnée, je trouve que ça fait beaucoup de mobilisation ; imaginez pour une route départementale...

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **DEMANDE** au Conseil Général l'inscription de l'itinéraire "**Le Coin Carré**" au PDIPR.
- ➔ **SOLLICITE** le Conseil Général pour une subvention à hauteur de 40% ou 70 % du montant HT des travaux selon la catégorie du circuit
- ➔ **AUTORISE** le passage de l'itinéraire sur les chemins ruraux et sur l'ensemble des voies appartenant à la collectivité publique (domaines public et privé de la commune)
- ➔ **S'ENGAGE** à informer préalablement le Conseil Général et le Parc de Brière dans le cas d'aliénation ou de suppression du/des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour maintenir le passage sur ces chemins et veiller à leur entretien.

Cette délibération annule et remplace les anciens sentiers inscrits au PDIPR.

Monsieur Jean-Marc NICOLLET

Pour être plus rapide, il n'est peut être pas utile de lire toute la délibération, c'est exactement la même.

Monsieur Louis OUISSE

Je vais simplement vous les situer.

Délibération n° 13 : Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du circuit « Les Marais de Maca »

Rapporteur : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal le projet proposé par le Parc Naturel Régional de Brière pour l'inscription du circuit "**Les Marais de Maca**" au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Cet itinéraire s'étend sur la commune de **DONGES**.

Le Conseil Municipal est informé que cet itinéraire proposé emprunte des chemins ruraux appartenant au patrimoine privé de la commune. Ces chemins sont affectés à l'usage du public. Cet itinéraire emprunte plus généralement des voies appartenant à la collectivité publique (domaines public et privé de la commune).

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour le passage de l'itinéraire sur les chemins concernés.

L'inscription au PDIPR se fait par délibération du Conseil Général. Une fois le circuit inscrit au PDIPR, lorsque le maintien d'un chemin rural n'est pas possible, dans le cas d'aliénation ou de suppression, la Commune doit informer le Conseil Général et le Parc Naturel Régional de Brière et proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Proposition

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à :

- * **DEMANDER** au Conseil Général l'inscription de l'itinéraire "**Les Marais de Maca**" au PDIPR
- * **SOLLICITER** auprès du Conseil Général une subvention à hauteur de 40% ou 70 % du montant HT des travaux selon la catégorie du circuit
- * **AUTORISER** le passage de l'itinéraire sur les chemins ruraux et sur l'ensemble des voies appartenant à la collectivité publique (domaine public et privé de la commune)
- * **INFORMER** préalablement le Conseil Général et le Parc de Brière dans le cas d'aliénation ou de suppression du/des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution
- * **SIGNER** les conventions nécessaires.
- * **PRENDRE** toutes les dispositions pour maintenir le passage sur ces chemins et veiller à leur entretien

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **DEMANDE** au Conseil Général l'inscription de l'itinéraire "**Les Marais de Maca**" au PDIPR.
- ➔ **SOLLICITE** le Conseil Général pour une subvention à hauteur de 40% ou 70 % du montant HT des travaux selon la catégorie du circuit
- ➔ **AUTORISE** le passage de l'itinéraire sur les chemins ruraux et sur l'ensemble des voies appartenant à la collectivité publique (domaine public et privé de la commune)
- ➔ **S'ENGAGE** à informer préalablement le Conseil Général et le Parc de Brière dans le cas d'aliénation ou de suppression du/des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour maintenir le passage sur ces chemins et veiller à leur entretien.

Cette délibération annule et remplace les anciens sentiers inscrits au PDIPR.

Délibération n° 14 : Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du circuit « Revin »

Rapporteur : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal le projet proposé par le Parc Naturel Régional de Brière pour l'inscription du circuit "**Revin**" au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Cet itinéraire s'étend sur la commune de **DONGES et CROSSAC**.

Le Conseil Municipal est informé que cet itinéraire proposé emprunte des chemins ruraux appartenant au patrimoine privé de la commune. Ces chemins sont affectés à l'usage du public. Cet itinéraire emprunte plus généralement des voies appartenant à la collectivité publique (domaines public et privé de la Commune).

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour le passage de l'itinéraire sur les chemins concernés.

L'inscription au PDIPR se fait par délibération du Conseil Général. Une fois le circuit inscrit au PDIPR, lorsque le maintien d'un chemin rural n'est pas possible, dans le cas d'aliénation ou de suppression, la Commune doit informer le Conseil Général et le Parc Naturel Régional de Brière et proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire

devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Proposition

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à :

- * **DEMANDER** au Conseil Général l'inscription de l'itinéraire "**Revin**" au PDIPR
- * **SOLLICITER** auprès du Conseil Général une subvention à hauteur de 40% ou 70 % du montant HT des travaux selon la catégorie du circuit
- * **AUTORISER** le passage de l'itinéraire sur les chemins ruraux et sur l'ensemble des voies appartenant à la collectivité publique (domaines public et privé de la commune)
- * **INFORMER** préalablement le Conseil Général et le Parc de Brière dans le cas d'aliénation ou de suppression du/des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution
- * **SIGNER** les conventions nécessaires
- * **PRENDRE** toutes les dispositions pour maintenir le passage sur ces chemins et veiller à leur entretien

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Louis OUISSE

La particularité ce chemin c'est qu'il est « à cheval » entre DONGES et CROSSAC. Une chose que je n'ai pas précisée, c'est qu'il y aura tout un cheminement de pancartes, un jalonnement complet de ces chemins qui sera mis en place. Ces chemins doivent être entretenus. Normalement, il ne devrait plus y avoir sur ces chemins dûment répertoriés de voitures mobiles, quad ou autres à circuler sur des engins, hormis les tracteurs qui empruntent ces chemins ruraux pour accéder aux parcelles. Le Parc était assez réservé.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Concernant les engins motorisés notamment sur les chemins ruraux et les marais etc... il faut regarder de près parce qu'il n'est pas rare de voir des fois le week-end des bandes de « zozos » débouler avec des bolides pouvant occasionner des accidents. C'est récurrent qu'on nous pose la question.

Monsieur le Maire

Samedi dernier, ce n'était pas à DONGES mais à MONTOIR au Bas-Trégonneau où il y avait des conférences dans le jardin médiéval, organisées par le musée de la marine en bois et la conférence avait lieu dans un endroit très agréable, puisque c'était près des jardins familiaux et près de l'ancienne ligne de chemin de fer (qui paraît il redeviendrait une ligne de vélorail). En attendant, nous avons constaté pendant la conférence qu'il y avait à côté un chemin qui servait de véritables pistes à toutes les motos, semi-motos ou engins motorisés étranges et divers avec des pots plus ou moins trafiqués, si bien que les intervenants ne pouvaient même pas parler, obligés de s'interrompre par moments, tellement il y avait du bruit. Je reconnais que ce n'était pas à DONGES, mais cela aurait très bien pu arriver à DONGES.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Pour information, le maire la CHAPELLE DES MARAIS a pris depuis quelques années déjà, un arrêté concernant ce genre de véhicules, parce que lui-même a failli être renversé. Il connaît particulièrement le problème ; si un arrêté pouvait être pris dans ce sens, ce ne serait pas plus mal.

Monsieur le Maire

C'est une suggestion qui mérite toute l'attention nécessaire et nous envisageons une réglementation appropriée. Prendre un arrêté, c'est une chose, le faire respecter, c'est autre chose. Il faudra prendre les moyens nécessaires, c'est très bien de voter des textes et de prendre des règles, ce ne sont pas les bonnes règles qui manquent mais c'est la vigueur pour les faire appliquer, c'est ça le problème, c'est qu'avant de prendre des textes, il faut s'assurer des moyens pour garantir leur parfaite exécution, mais c'est une très bonne idée.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **DEMANDE** au Conseil Général l'inscription de l'itinéraire "**Revin**" au PDIPR
- ➔ **SOLLICITE** le Conseil Général pour une subvention à hauteur de 40% ou 70 % du montant HT des travaux selon la catégorie du circuit
- ➔ **AUTORISE** le passage de l'itinéraire sur les chemins ruraux et sur l'ensemble des voies appartenant à la collectivité publique (domaines public et privé de la commune)
- ➔ **S'ENGAGE** à informer préalablement le Conseil Général et le Parc de Brière dans le cas d'aliénation ou de suppression du/des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour maintenir le passage sur ces chemins et veiller à leur entretien.

Cette délibération annule et remplace les anciens sentiers inscrits au PDIPR.

**Délibération n° 15 : Avis sur la demande formulée par la SAS
CETRA GRANULATS en vue d'exploiter une station de
réception et de transit de matériaux sableux marins à
MONTOR-DE-BRETAGNE**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LE ROUX

Exposé

Du 19 août au 16 septembre 2014 était consultable en mairie de MONTOIR-DE-BRETAGNE la demande formulée par la SAS CETRA GRANULATS en vue d'exploiter une station de réception et de transit de matériaux sableux marins à MONTOIR-DE-BRETAGNE, zone portuaire amont.

Celle-ci consiste à transférer les installations actuellement présentes en amont immédiat du pont de ST NAZAIRE vers un site appartenant au Grand Port Maritime situé plus en amont à proximité de la limite communale avec DONGES. Ce déplacement est en effet rendu nécessaire par le développement dans ce secteur, des activités liées aux Energies Marines Renouvelables

Cette procédure est justifiée par l'importance de la superficie de la station de transit (15 000 m²) et par l'importance de la puissance électrique demandée (500 KW). La future installation comprend deux sites reliés par un convoyeur. Le premier situé en bordure de Loire à proximité immédiate du terminal charbonnier servira à réceptionner les matériaux. Le second, plus proche de DONGES et à environ 800 m des rives de la Loire, servira à traiter les matériaux par criblage. La capacité de traitement sera de 3 000T/jour pour 600 000T maximum par an.

Compte tenu de la nature de l'activité et du site, l'impact de l'installation sur l'environnement sera extrêmement faible voire nul. Seule, l'émission de poussières, bien qu'extrêmement limitée par le fait que le matériau travaillé est humide d'une part, la première habitation se trouvant à 1km d'autre part (lieudit Blanche), est susceptible de façon marginale d'affecter l'environnement immédiat du site.

Il est à noter enfin que le projet est à la fois conforme au projet de PPRT de MONTOIR-DE-BRETAGNE tel que connu à ce jour et compatible avec les autres plans, schémas et programmes en vigueur.

Proposition

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de donner un avis favorable et sans réserve à la demande formulée par la SAS CETRA GRANULATS en vue d'exploiter une station de réception et de transit de matériaux sableux marins à MONTOIR DE BRETAGNE.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Il s'agit de terminal sablier. C'est une installation classée ; les volumes sont importants ; ce n'est pas sur le territoire de DONGES mais compte tenu de la nature des matériaux, comme il est indiqué et de l'utilisation qui est faite, les impacts sur les habitants et sur notre commune sont marginaux, puisque la première habitation se trouve au lieudit «Blanche », pour ce qui concerne DONGES, à un kilomètre environ. Y-a -t-il des questions, des avis sur le sujet ?

Madame Christine MISIN

Merci Monsieur le Maire. Nous comprenons que c'est un déplacement d'une entreprise sur une zone qui nous paraît une zone avec des aléas toxiques. Nous n'avons pas l'impact pour les habitants de Blanche ou Tréveneux ? On nous demande un avis favorable, sans réserve ; cela me gêne beaucoup et je pense que c'est un sujet qui méritait une présentation en commission d'environnement ; cela n'a pas été le cas ; il n'y a pas d'avis de la DREAL, cela méritait d'être présenté, développé. Je suis surprise que vous soyez conciliant Monsieur le Maire quand on

sait que vous avez été très positionné sur le PPRT de DONGES. Je pense que c'est un sujet qui est important, cela méritait d'être beaucoup plus développé. Nous allons nous abstenir sur cette délibération, faute d'éléments. Dire que l'impact de l'installation sur l'environnement sera extrêmement faible, voire nulle, c'est une ligne d'écriture qui ne me satisfait pas, qui ne me suffit pas.

Monsieur le Maire

Madame MISIN, je suis un peu surpris parce que dans les années qui ont précédé, il y a eu de très nombreux avis donnés par le conseil municipal de DONGES sur beaucoup d'installations classées qui se sont implantées à MONTOIR et ces avis qui étaient du Conseil Municipal de DONGES étaient favorables ; il n'y a jamais eu la moindre difficulté émise par vous -même ni par personne sur ces installations classées qui s'implantaient à MONTOIR ! Celle -ci est un terminal sablier, il a eu des dossiers qui ont été soumis à notre avis au cours des années qui précèdent, qui concernaient des choses beaucoup plus dangereuses que du sable. Permettez -moi de vous dire que le danger du sable est quand même relativement limité , on n'a pas besoin de sortir de Polytechnique pour savoir que le danger du sable est moins prégnant que le danger du gaz ou que le danger des produits chimiques qui servent à l'industrie des engrais.

Je ne pense pas qu'il faille donner une si grande importance à cet avis, surtout quand on a vu tous les avis favorables qui sont passés sans aucune observation dans le passé. Je suis heureux de voir votre vigilance nouvelle sur la protection de l'environnement des Dongeois. Le lieudit Blanche, vous le connaissez comme moi ; c'était un lieudit auprès duquel il y a 10 ans, on voulait implanter une décharge, un stockage de déchets, d'ailleurs le panneau « Non au dépotoir » est toujours présent quand on passe sur la route portuaire. Il n'en demeure pas moins que le terminal sablier qui existe déjà, parce qu'il y a déjà un terminal sablier sur la zone de MONTOIR, c'est un déplacement, il n'a jamais suscité d'inquiétude au niveau de MONTOIR et encore moins au niveau de DONGES.

Je prends note de votre nouvelle vigilance sur les installations classées de la commune de MONTOIR ; j'en ferais peut être part à Madame le Maire de MONTOIR. il n'en demeure pas moins que nous ne sommes pas aussi inquiets que vous sur la nocivité du sable, sachant qu'à DONGES, on a traité du sable beaucoup plus dangereux après l'accident de l'Erika ; c'était le fameux traitement des sables qui était pollué par les hydrocarbures et autres chose (objets, oiseaux morts , plastiques). Ceci était un vrai sujet, c'était sur le territoire de DONGES, et ceci nécessitait une grande vigilance. Là, il s'agit de sable non pollué, de sable qui est destiné à une utilisation industrielle et encore une fois, je ne pense pas que le sable dans lequel vont jouer les enfants à la plage puisse avoir une telle nocivité que cela nécessite des précautions au niveau des habitations qui se trouvent à plusieurs kilomètres...

Madame Christine MISIN

Monsieur le maire, ce soir vous nous demandez d'émettre un avis favorable, sans réserve et je vous confirme que je ne suis pas en capacité, ce soir, d'émettre un avis favorable sans réserve.

Monsieur le Maire

Je prends note que vous appliquez le « principe de précaution »...

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par:

*** 27 POUR**

et

*** 2 ABSTENTIONS**

Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

- ➔ **DECIDE** de donner un avis favorable et sans réserve à la demande formulée par la SAS CETRA GRANULATS en vue d'exploiter une station de réception et de transit de matériaux sableux marins à MONTOIR DE BRETAGNE.

**Délibération n° 16 : Zone artisanale des Six Croix :
dénomination d'une voie existante**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Dans le cadre de l'amélioration des services offerts aux artisans et industriels présents dans la zone artisanale des Six Croix, la CARENE, en lien avec la Commune de DONGES et l'association des entreprises du parc d'activités, va dans les semaines qui viennent mettre en place une signalétique cohérente sur l'ensemble de la ZAC et de ses abords.

Au préalable, il convient d'attribuer un numéro de voirie à chaque entreprise.

Un nom doit donc être attribué à l'ensemble des voies, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui pour une ancienne route départementale.

Proposition

Dans le même esprit que ce qui a été acté par délibération du conseil municipal du 26 juin 1998, il est proposé aujourd'hui de faire référence aux anciens lieudits du secteur figurant sur le cadastre "napoléonien".

Il est donc proposé le nom de "rue des Prés du Rocher" à la voie figurant sur le plan ci-joint.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Il s'agit juste de lui donner un nom, sachant qu'il ne s'agit pas d'une longue voie, mais seulement d'un petit tronçon.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Nous allons voter la délibération ; nous approuvons tout à fait le fait de reprendre d'anciens noms de lieudits, de reprendre le cadastre napoléonien qui est relativement complet dans les descriptions de DONGES et que si cette méthode pouvait être prise autant que faire se peut, nous voterons à chaque fois.

Monsieur le Maire

Je rappelle pour l'anecdote que le nom des Clos Galants était issu du cadastre napoléonien. Lorsqu'au début des années 1990, avec notre ami Alexandre GRAVELLE, nous avons cherché le nom des logements pour les anciens, nous avons cherché au hasard dans le cadastre napoléonien le nom d'autrefois de ces parcelles, et nous sommes tombés sur les « Clos Galants » ; il nous est apparu, après un sourire, que c'était quelque chose qui était approprié, positif, original. C'est l'origine de ce nom.

Ici, nous appliquerons la même règle pour les Six Croix ; je précise que chaque fois que nous le pourrons, il faudra rappeler les noms des anciens lieudits de DONGES qui ont disparu à cause de la guerre, de l'industrialisation ; il faudra penser à se souvenir des de ces lieudits, qui, autrefois étaient importants ; je pense aux Bossènes, à tout ce quartier de DONGES qui n'existe plus.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

*** 25 POUR**

et

*** 4 ABSTENTIONS**

Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Madame JUDIC Muriel

➔ **DECIDE** de dénommer la voie communale située zone d'activités des Six Croix suivant plan ci-joint, "rue des Prés du Rocher".

Monsieur le Maire

Concernant la zone des Six Croix, je pense que certains d'entre vous ont remarqué que des tranchées ont été creusées sur les terrains situés près du carrefour à la Petite Lande, près de l'ancienne maison de Condé.

Je vous informe qu'il s'agit de sondages archéologiques qui ont été pratiqués pour la parcelle de Condé, en accord avec l'exploitant agricole qui exploitait les terrains ; ces sondages ont commencé le lendemain du concours de labours, puisque c'était une demande l'exploitant, ces sondages ont commencé, et nous avons été avisés par la CARENE et la SONADEV, qu'il s'agit de tranchées qui doivent être faites pour vérifier qu'il n'y a pas de vestiges dans le sous-sol. Ces sondages ont été positifs ; dans le sous-sol des terrains de Condé, les archéologues ont découvert un site très intéressant qui recouvre par plusieurs couches, plusieurs périodes de l'histoire, commençant par la préhistoire avec un lieu d'implantation préhistorique et au-dessus, des vestiges gallo-romains, ce qui est une grande nouveauté à DONGES, parce qu'il y a très peu de sites de l'époque gallo-romaine et les archéologues semblent penser que, compte tenu de ce qu'ils ont déjà découvert, ce site pourrait être aussi intéressant que le site de Villejames à GUERANDE où, à l'occasion de la création d'une zone d'activités, les sondages avaient révélé des vestiges très intéressantes de l'époque gallo-romaine.

Je vous rassure, ces sondages ne vont pas retarder excessivement la réalisation des travaux d'aménagement, ces travaux seront pratiqués mais après que toutes les précautions ont été prises pour effectuer les recherches et identifier les périodes après l'intervention des archéologues. Ces terrains, pour ce qui concerne le secteur Nord, sont encore propriété de la commune et seront rétrocédés plus tard pour l'extension de la ZAC en accord avec la CARENE et la SONADEV. Nous aurons à en délibérer plus tard mais je voulais vous faire part dès à présent de ces résultats positifs des recherches archéologiques et compte tenu de leur intérêt, je pense que nous aurons à communiquer là-dessus lorsque les archéologues auront finalisé leurs recherches.

Délibération n° 17 : Les Brouzils : instauration d'une P.V.R. (Participation pour Voirie et Réseaux)

Rapporteur : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Un certificat d'urbanisme opérationnel pour détacher un lot à bâtir sis au lieudit "Les Brouzils" a été délivré le 1^{er} août 2014, en mentionnant qu'une P.V.R. sera instituée ultérieurement par le Conseil Municipal, en vue d'étendre les réseaux électrique et téléphonique jusqu'au droit du terrain.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 26 juin 2008 instaurant le principe de la Participation pour Voirie et Réseaux (P.V.R.), il convient de mettre à la charge des propriétaires riverains concernés 100% du coût des travaux.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en œuvre les dispositions suivantes :

Article 1 : engager la réalisation des travaux d'extension des réseaux électrique et téléphonique, dont le coût total s'élève à 2 240,00 € HT.

Article 2 : fixer à 2 240,00 € HT, la part du coût d'extension des réseaux électrique et téléphonique.

Article 3 : les propriétaires fonciers concernés sont situés dans le périmètre reproduit selon plan ci-joint, soit un total de 554 m², considérant que les terrains qui supportent une construction déjà raccordée, ceux qui font l'objet de servitudes administratives dont l'édition ne relève pas de la compétence de la commune de DONGES ainsi que les terrains pour lesquels le réseau existant permet la délivrance des permis de construire, sont exclus.

Article 4 : fixer à 4,04 € le montant de la participation par m² de terrain desservi (2 240 €/554 m²)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Il s'agit d'une délibération classique dans le cadre des PVR existantes mais la législation a évolué et nous n'aurons plus à délibérer de cette façon pour instaurer des PVR.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **DECIDE** de mettre en œuvre les dispositions contenues dans les articles 1 à 4 ci-dessus,

Délibération n° 18 : Lutte contre les ragondins par piégeage : actualisation du nombre maximum d'animaux donnant lieu à indemnisation

Rapporteur : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

La Commune de DONGES a mis en place de longue date une aide pour les piégeurs dans le cadre de la lutte contre les ragondins et les rats musqués, animaux classés parmi les nuisibles pour les premiers et inscrits sur une liste d'espèces susceptibles d'être classées nuisibles pour les seconds. L'un et l'autre sont accusés notamment de dégrader les berges des douves et cours d'eaux, fragiliser les fondations des ouvrages hydrauliques, de causer des dommages aux cultures et de transmettre certaines maladies.

Par délibérations des 24 septembre 2004 et 5 juin 2008, le Conseil Municipal avait fixé à 1,65 € le montant de la prime par animal capturé pour 1 000 unités maximum par année civile.

Aujourd'hui, ce nombre apparaît trop faible, compte tenu du volume réel des prises effectuées.

Proposition

Il est proposé de porter à 1 500 unités maximum par année civile, le nombre d'animaux capturés ouvrant droit à la prime à la capture.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Louis OUISSE

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'on est déjà à 1 406 ; nous ne sommes pas rendus à la fin de l'année ; je pense que l'année prochaine il faudra penser à passer à 2 000 rats.

Monsieur le Maire

Comme je vous le disais, je me suis renseigné auprès des maires de la CARENE, et il semble que notre quota entre guillemets de « 1 500 » ne soit pas excessif du tout, ce qui m'a surpris au début mais il semble que dans d'autres communes les quotas sont bien plus élevés, ce qui montre qu'à côté de la jussie, le ragondin est un nuisible qui prolifère excessivement dans le Parc de Brière.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Nous allons voter cette délibération. Nous reconnaissons le travail de terrain des chasseurs pour l'équilibre des espèces sur la commune. La commune soutient la pratique de la chasse notamment par l'achat de cartouches, de cages etc... et je souhaiterais qu'en commission urbanisme on puisse s'emparer de toutes ces questions, qu'on puisse mettre à plat tout ce que l'on fait et pourquoi pas auditionner des gens de terrain, des chasseurs. Après, sur l'origine géographique des rongeurs, je ne pense pas qu'il ait des moyens de contrôle mais nous votons cette délibération.

Monsieur Louis OUISSE

Une chose que je voudrais faire un jour, et là tu as raison, c'est aller faire un tour dans les marais pour voir les dégâts que font les ragondins sur les douves. La plupart des gens ne se rendent pas compte, certains disent qu'on tue pour « s'amuser ».... La chasse est ouverte, j'ai fait mon tour comme d'habitude et actuellement les douves sont toutes morcelées, craquées ; j'ai rarement vu cela pour une année d'ouverture de chasse. Cela ne serait pas inintéressant d'aller voir et pourquoi on donne cet argent, que ce n'est pas de l'argent « jeté par les fenêtres ».

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** de porter à 1 500 unités maximum par année civile, le nombre d'animaux capturés ouvrant droit à la prime à la capture.

Délibération n° 19 : Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal (art. L2122-22 du CGCT)

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises depuis le conseil du 26 juin dernier :

- ➔ Arrêté n°2014-266-267-268-269 du 09 juillet 2014 portant constitution d'une régie de recettes et d'avances multi accueil « Bout d'chou » ;

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée les opérations de déclaration d'intention d'aliéner, annexées à ce projet.

Monsieur le Maire

Ainsi que je l'ai indiqué en commission des finances, les discussions sur la renégociation des prêts à risquer est en cours. Des simulations sont demandées, le but c'est évidemment de minorer le plus possible le coût de sortie de ces prêts pour la commune, ça va sans dire, sachant que nous avons 2 options principales, mais j'en ai déjà parlé en commission finances. Notamment pour un prêt c'est : conserver le même crédit sans coût de sortie mais convenir avec la banque prêteuse d'un nouveau taux d'intérêt fixe et c'est là où la discussion a lieu ; ou bien sortir des prêts, payer des indemnités de sortie qui sont élevées et refinancer ces prêts et ces indemnités de sortie par de nouveaux prêts au taux d'aujourd'hui.

Il y a un arbitrage à faire entre ces 2 solutions et évidemment c'est la solution qui sera la moins coûteuse pour la commune. Je dis bien la moins coûteuse à long terme : il ne s'agit pas de faire baisser les mensualités aujourd'hui pour reporter la dette sur l'avenir, il est hors de question de faire du rééchelonnement de dette... Rééchelonner la dette, c'est diminuer les mensualités mais rallonger la durée de remboursement et donc augmenter considérablement le coût du crédit. Ca, c'est hors de question, le but c'est de désendetter au maximum, ce n'est pas de minorer les mensualités, c'est d'assainir les finances en remboursant le capital rapidement au moins pendant 2 ans pour ensuite avoir un peu d'air pour continuer à désendetter la commune à un rythme peut être moins drastique.

Pour l'intervention de Madame MISIN : le micro n'était pas en marche.

Les indemnités de sortie sont énormes, de l'ordre de 600 000 €. Quand on dit indemnité de sortie, il y a une possibilité de financer une partie de ces indemnités de sortie par le fonds de soutien qui a été mis en place par l'État mais comme le taux d'intervention du Fonds de soutien est plafonné à 45 % et que les 45 % ne peuvent être accordés qu'aux petites collectivités qui sont très endettées avec beaucoup d'emprunts à risque, ce qui n'est pas notre cas ; nous sommes très endettés mais pas avec beaucoup d'emprunts à risque et nous ne sommes pas une petite collectivité ni

un petit établissement de santé ; nous ne pouvons pas prétendre à des taux de participation aussi élevés que 45 %, si on est dans les 20 ou 30 %, ça va nous laisser encore à la charge du budget communal entre 400 et 500 000 € de coût de sortie même avec l'intervention du Fonds de Soutien. Vous comprenez que je m'y prenne à 2 fois avant d'envisager une sortie aussi coûteuse et si on peut en faire l'économie par un autre biais, on fera le maximum pour diminuer l'impact sur les contribuables et sur les générations futures, parce que ce sont des prêts récents avec des taux à risque, le but étant aussi d'en sortir.

Il n'y a pas de vote sur ce sujet, c'était une simple information. Je vous tiendrai informés lors des prochains conseils des éventuelles décisions que j'aurais été amené à prendre, en vertu de la délégation que vous m'avez donnée dans le cadre de ces renégociations de la dette à risque.

L'ordre du jour étant épuisé, on va passer aux questions diverses. Il n'y a qu'une seule question qui a été posée par le groupe « DONGES POUR TOUS ». Je vais laisser aux représentants de ce groupe le soin de l'exprimer.

Madame Viviane ALBERT

«Aux mois de juin et septembre, ont eu lieu les inaugurations des opérations de logements sociaux situés au Bois de la Mare et au Hameau du Verger.

Informés par la presse locale, nous voudrions connaître les raisons pour lesquelles nous n'avons pas reçu d'invitation.

Nous rappelons qu'il était de coutume, lors du dernier mandat, de souhaiter la présence de tous les élus du conseil municipal pour l'inauguration des nouvelles réalisations de la commune ».

Monsieur le Maire

La réponse est extrêmement simple Madame. Vous avez parlé de réalisation de la commune et d'inauguration. Or, il ne s'agit ni d'une réalisation de la commune ni d'une inauguration, tant pour le Bois de la Mare que pour le Hameau du Verger.

La commune n'a adressé d'invitations à personne ; au contraire j'ai été invité par le maître d'ouvrage, c'est-à-dire l'organisme HLM, récemment c'était SILENE mais avant c'était Harmonie Habitat. J'ai été invité à une présentation et non pas à une inauguration. Lors d'inaugurations, il y a des discours, des vins d'honneur et on invite tout le monde, je suis d'accord avec vous. Il n'y a pas eu d'inauguration, il n'y a eu aucune invitation à personne adressée par la commune, les invitations à ces présentations ont été faites par les maîtres d'ouvrages, donc Harmonie Habitat et SILENE. Si nous avons dû inaugurer quelque chose, nous aurions inauguré une réalisation de la commune ; pour l'instant, vous comprenez nous ne sommes là que depuis 6 mois, je comprends que déjà l'opposition veuille tirer des bilans mais nous n'avons pas encore eu le temps d'inaugurer quelque chose. Mais cela viendra, je vous rassure...

Pour ce qui concerne ces opérations, il s'agissait de simples visites ; c'était des visites qui ne donnaient pas lieu à discours, pas de prise de parole publique, et il n'y avait pas de vin d'honneur non plus. C'est dans ce cadre là, comme vous le savez, je ne suis pas, pas encore du moins le Président de SILENE et ce n'était pas à moi de faire les invitations et le Président de SILENE a invité qui il a voulu. Je souligne tout de même que le Président de SILENE avait invité à la présentation du Hameau du Verger Madame Annette AUFFRET qui était présente.

Je pense qu'elle était là en tant qu'ancien maire ; c'est SILENE qui a pris l'initiative,

ce n'était pas une invitation générale à tous les élus, nous étions 2 seulement représentants de la commune : Louis et moi.

Madame Viviane ALBERT

Lors de notre précédent mandat, même pour les visites de présentation des logements sociaux, nous avons convié l'opposition à venir visiter les logements avant l'inauguration.

Monsieur le Maire

Je transmettrais au Président de SILENE, mais encore une fois ce n'est pas moi qui ai défini la liste des personnes.

Madame Viviane ALBERT

Nous demandions aux bailleurs sociaux (SILENE – HARMONIE HABITAT) d'avoir des invités sur ces présentations et ils étaient tout à fait d'accord.

Monsieur le Maire

Je vais recevoir prochainement les représentants de SILENE mais j'aurais une priorité plus importante que de leur demander de faire venir tous les conseillers lorsqu'ils ouvriront des logements. La priorité que j'aurai, c'est de leur demander un gros travail en amont, avant toute réalisation de projets, avant le premier coup de dessin du dessinateur, c'est la concertation avec la commune et les riverains sur les projets qui seront présentés, pour qu'on arrive enfin à construire du logement social qui ressemble à du logement normal et qu'on n'ait pas ce que les Dongeois appellent des « cubes » ou des « cages à poules » au sein de cette commune. Je sais que les mots vous blessent Madame ALBERT, mais allez dans DONGES, vous allez en entendre bien pire ! Il faut absolument que les logements sociaux s'intègrent dans leur environnement, qu'ils ne soient pas stigmatisants, c'est une priorité absolue et ça je l'ai dit, nous l'avons dit, nous le dirons, nous le dirons aux bailleurs sociaux, c'est une nécessité absolue qu'il y ait des logements, dont la qualité esthétique, architecturale soit acceptée, intégrée dans l'environnement local.

On voit des réalisations dans les communes aux alentours qui ne sont pas coûteuses, qui sont sans doute aussi économes en énergie et aussi économes en entretien, et qui pourtant s'intègrent bien dans leur environnement. En allant à MONTTOIR, j'ai vu des choses qui sont bien, mais il y en a d'autres, dans les autres communes à la CARENE et en dehors de la CARENE. C'est la priorité ; la priorité ce n'est pas de définir la liste des invités à l'inauguration, la priorité c'est bien avant, encore une fois c'est de travailler sur l'intégration de ces futurs logements dans leur environnement et dans les projets que nous discuterons avec les bailleurs sociaux, car nous avons des sites sur lesquels nous travaillons ; nous aurons cette priorité absolue de veiller à une meilleure intégration esthétique, architecturale et humaine de ces logements dans leur quartier.

Un autre exemple, c'est ce qui est en train de se passer avec les cheminements et les voiries qui risquent d'être rétrocédés aux Ecottais à la commune. Nous avons des gros problèmes d'entretien, Louis s'est déjà entretenu avec la CARENE et la SONADEV, parce qu'il y a des cheminements qui sont faits, qui sont peut être très bien sur le papier, mais quand vous allez essayer de les entretenir et quand la commune en aura la rétrocession, parce que cela va venir, on se rend compte que c'est tout à fait compliqué et difficile d'en assurer l'entretien. Il faudrait des rotatifs, la conception n'a pas été pensée en fonction de l'utilisation et d'entretien, c'est tout ce travail en amont qui n'a peut être pas été suffisamment fait et auquel il faudra penser très sérieusement avant le premier coup de pioche de nouveaux logements sur

DONGES, qu'ils soient sociaux ou qu'ils soient du parc privé ; c'est cela notre priorité.

Les questions étant épuisées, je vais céder la parole à Martine ARDEOIOS qui va faire un petit bilan chiffré de la rentrée scolaire.

Madame Martine ARDEOIS

Effectifs écoles

Avec une ouverture de classe à l'Ecole Casanova, cela porte le nombre d'écoliers à 1 290 sur la commune.

La répartition étant la suivante :

Ecole Maternelle Danièle Casanova : 257 élèves repartis en 9 classes

Ecole Aimé Césaire : 367 élèves repartis en 15 classes

Ecole La Pommeraye maternelle : 97 élèves repartis en 4 classes

Ecole La Pommeraye élémentaire : 111 élèves repartis en 5 classes

Ecole Saint-Joseph maternelle : 80 élèves repartis en 3 classes

Ecole Saint-Joseph élémentaire : 98 élèves repartis en 4 classes

Ainsi que 280 élèves au collège.

Ouverture de la 9^{ème} classe à Casanova

Il s'agit d'une classe de MS et GS. L'effectif est de 28 élèves répartis en 14 GS et 14 MS. Un agent a basculé sur le poste d'ATSEM et est passé à temps plein. Une auxiliaire remplaçante a été recrutée pour renforcer l'équipe. L'effectif global de Casanova passe ainsi à 257 élèves contre 237 l'année dernière.

CLIS Césaire

En juin, nous avons été alertés de la situation de 3 enfants de la CLIS (Classe d'Inclusion Scolaire) qui devaient quitter l'école primaire pour entrer au collège en ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire). Mais aucun collège du secteur disposant d'une ULIS1 n'était en mesure de les accueillir en septembre. Finalement, dès la rentrée, les 3 enfants de la CLIS en âge d'intégrer une ULIS ont pu quitter la structure CLIS pour intégrer les ULIS de ST BREVIN, PONT CHATEAU et TRIGNAC. L'effectif de la CLIS sur DONGES passe ainsi à 11 et il reste 1 place à ce jour.

Exercices incendie

Des exercices incendie ont été organisés sur le temps de la pause méridienne :

* Le jeudi 18 septembre : site de la Souchais

* Le mardi 23 septembre : site de la Pommeraye

Ils se sont bien déroulés dans l'ensemble.

Fréquentation de la restauration scolaire

La fréquentation des enfants à la restauration scolaire est en hausse constante dans toutes les écoles.

Toutefois, nous constatons une forte hausse à l'école St Joseph pour l'élémentaire (Pour comparer, l'année dernière le maximum était de 83 élèves. Cette année, nous atteignons 98 élèves).

Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP)

Des améliorations ont été apportées dès la rentrée, essentiellement dans un souci de mieux informer les enfants ainsi que leur famille sur les activités mises en place. Ainsi des modifications ont été validées avec l'OSCD et les directions d'école :

* **Un dépliant d'information** a été distribué dès la rentrée aux familles, en même temps que le Guide de l'Enfance. Il précise le projet mis en place et présente les différentes activités proposées. Il peut être un outil d'échange entre les parents et leur enfant.

* **Une présentation des activités** a été faite par les animateurs auprès des enfants afin de les aider à faire leur choix et de rencontrer les animateurs.

* **Les inscriptions aux activités** ont été faites par les animateurs qui se sont déplacés dans les classes. Un petit papier récapitulatif était collé dans les carnets de liaison des élèves afin d'informer leur parent. L'organisation de ce point doit être encore améliorée.

* **Les enseignants ont proposé de rappeler** aux enfants leur participation aux activités puisque l'OSCD constatait que les enfants ne venaient pas toujours aux activités auxquelles ils étaient inscrits. Le beau temps du mois de septembre les incitait plutôt à jouer sur la cour.

* **La fiche de renseignement** distribuée chaque année par les écoles a été adaptée et mutualisée entre les Ecoles-l'OSCD et la Mairie. Cette organisation permet d'éviter aux parents de compléter des fiches qui réclament les mêmes informations. Ainsi, chaque intervenant peut disposer des informations nécessaires pour une prise en charge de l'enfant plus adaptée et plus efficace. La fiche comprend une nouvelle zone relative à l'accord parental qui autorise l'enfant à participer aux activités péri-éducatives.

* **Les activités se font avec l'accord des parents** mais demeurent au choix des enfants.

* Cette année, aucune activité n'est proposée pour la maternelle Casanova, à la demande de l'équipe éducative qui préférerait des TAP en fin d'après-midi.

Lancement d'une enquête auprès des parents d'élèves

Conformément aux engagements de l'équipe municipale sur la question des rythmes scolaires, ainsi que suite au courrier daté du 30 juin distribué à l'ensemble des parents d'élèves, la Mairie propose aux parents de s'exprimer, via un questionnaire, sur :

- * sur la question des horaires d'école
- * sur la question des activités péri-éducatives

Ce questionnaire reste une proposition d'expression. Les familles pourront s'exprimer si elles le souhaitent. Il permettra de connaître la position des parents sur ces thèmes précis.

Il s'intégrera dans la concertation avec les différents partenaires (équipes éducatives, parents d'élèves, personnel, OSCD) pour préparer la rentrée 2015, en tenant compte des contraintes budgétaires et organisationnelles qui s'imposent à la Municipalité.

Le questionnaire sera distribué après les vacances de la Toussaint, via les carnets de liaison des élèves. Il sera à retourner par le même circuit de transmission dans le délai qui sera précisé sur le document.

Les résultats seront communiqués par affichage sur les panneaux situés à l'entrée des écoles et seront accessibles sur le site internet de la Mairie (www.ville-donges.fr).

Monsieur le Maire

Je remercie Martine pour le travail qu'elle a accompli dans la préparation de cette rentrée scolaire. Nous savons tous qu'il y a encore beaucoup de choses à régler au niveau des écoles et notamment au niveau de l'entretien des bâtiments. Un certain nombre de points a été acté puisque nous avons fait ensemble une visite de la Souchais et principalement de Césaire le 1er septembre, à la veille de la rentrée.

Des choses ont déjà été engagées, tout n'a pas été réalisé parce que pour certains travaux, les budgets doivent être dégagés et les travaux ne peuvent pas se réaliser pendant les périodes scolaires c'est évident, mais tout a été enregistré de façon à répondre le plus vite possible aux demandes.

L'école est une priorité pour nous, pas que pour nous sans doute, mais elle l'est pour nous et nous ferons tout ce qui est possible dans le respect des contraintes budgétaires que nous connaissons tous pour améliorer tout ce qui doit être amélioré au niveau du groupe scolaire de la Souchais et de l'école de la Pommeraye.

Merci Martine pour cette communication. Puisqu'il n'y a pas d'autre question posée, je vais lever la séance. Je précise qu'il n'y a pas eu de question posée par le public, conformément au règlement intérieur.

CLOS ET ARRETE LES DITS JOUR – MOIS ET AN